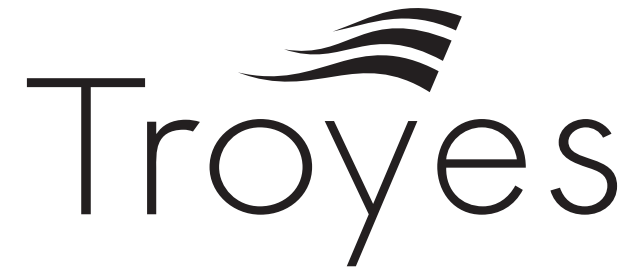


Rapport de présentation

Budget primitif 2015

Troyes





Budget primitif 2015

Rapport de présentation

Sommaire

	Page
Exposé introductif	1
Présentation générale des équilibres financiers	3
1 - Produits fiscaux	7
2 - Charge de la dette	9
3 - Détermination du résultat prévisionnel	13
4 - Détermination du besoin de financement	19
Présentation fonctionnelle	21
1 – Promotion du Territoire – Culture – Animation et Conservation du Patrimoine historique, Mémoire et Commémorations	23
2 - Affaires sociales – Solidarité entre les générations	35
3 – Cadre de vie – Développement durable	45
4 – Labels – Relations internationales	61
5 – Voirie – Centre Technique Municipal – Sécurité et accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) – Hygiène et santé publique	69
6 – Enseignement – Conseil Municipal Enfants	77
7 – Conseils de quartier – Proximité – Relations avec les habitants	85
8 - Sports – Planification et maintenance du patrimoine bâti - NTIC	95
9 – Requalification des espaces publics – Déplacements urbains	107
10 – Urbanisme – Secteur sauvegardé – Rénovation urbaine	111
11 - Jeunesse	123
12 – Emploi – Commerce - Stationnement	131
13 – Finances – Audit et commande publique – Sécurité Urbaine	145
14 – Budgets Annexes	159
Equilibre général	167
1 - Récapitulation par commission	165
2 - Autres mouvements comptables	167
3 - Equilibre général	169

EXPOSE INTRODUCTIF

L'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. C'est ainsi que la Ville de Troyes accompagne traditionnellement la présentation de ses documents techniques budgétaires d'un **rapport explicatif détaillé** destiné à améliorer la lecture et à commenter les différentes propositions budgétaires figurant au Budget Primitif de l'exercice. Le rapport présenté contribue à apporter toutes les explications utiles à l'assemblée délibérante sur les politiques municipales qui seront mises en œuvre et les programmes d'investissements inscrits au titre de l'exercice 2015. Les éléments de contexte contenus dans le rapport sont conformes à ceux exposés lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015 (DOB) lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2015.

La première partie du rapport porte sur la **présentation générale des équilibres financiers** du projet de Budget Primitif 2015 dans le cadre des objectifs que s'est fixée la Majorité municipale sur la durée du mandat. Figurent ainsi dans cette partie les éléments d'information portant sur la fiscalité directe locale (Tableau A1) ainsi que sur la charge de la dette municipale (Tableau A2). Sont également présentées les modalités de détermination du résultat prévisionnel de l'exercice (Tableau A3), conformément à la méthode comptable d'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), suivies de la détermination du besoin de financement de l'exercice 2014 (Tableau A4).

La deuxième partie du rapport présente de manière détaillée l'ensemble des **propositions d'inscriptions budgétaires** faites par les différentes commissions municipales dans **chacun des secteurs fonctionnels**, à la fois en fonctionnement et en investissement, qu'elles concernent le **Budget Principal ou les trois budgets annexes** : Patrimoine industriel, Stationnement payant et Opération de Restauration Immobilière. Outre le détail argumenté des différentes propositions d'inscriptions budgétaires, les différentes fiches établies par secteur permettent également, pour la section de fonctionnement, la comparaison avec le Budget de l'année précédente. Comme annoncé lors du DOB pour 2015, il est rappelé que le Budget pour 2015 a été élaboré sur la base de la méthode dite « **Budget Base Zéro** » (**BBZ**), s'appuyant **sur le réalisé prévisionnel de l'année antérieure**, rendant en ce sens une approche de Budget à Budget moins probante. Les montants de l'exercice antérieur demeurent néanmoins rappelés à titre informatif.

Concernant l'investissement, est mentionné le détail des différents programmes annuels et des opérations spécifiques portés par chaque secteur.

La dernière partie du rapport de présentation récapitule l'ensemble des mouvements réels et comptables (opérations d'ordre entre sections) (Tableaux D1 et D2) affectant la section de fonctionnement et la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes. La formation de l'**équilibre général du Budget** (Tableau D3), budgets annexes compris, vient conclure cette dernière partie.

Une fois cette présentation d'ensemble faite, **les crédits sont votés par nature**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2015.

**PRESENTATION GENERALE
DES EQUILIBRES FINANCIERS**

La présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015 du 12 février 2015 a été l'occasion de rappeler le contexte économique contraint dans lequel s'inscrit le projet de Budget, les collectivités locales étant appelées à contribuer au redressement des finances publiques à hauteur de 11 milliards d'euros et devant faire face, par voie de conséquence, à une réduction brutale des concours financiers versés par l'Etat programmée entre 2014 et 2017. Compte tenu des annonces faites en 2014, la dotation globale de fonctionnement, principal concours aux collectivités locales, baissera de 9% en 2015 et de plus de 27% d'ici 2017, se traduisant par une décroissance des dotations presque 4 fois plus rapide que celle observée entre 2010 et 2014. La dotation forfaitaire de la Ville de Troyes, principale composante de la dotation globale de fonctionnement qu'elle reçoit, baissera ainsi de 1,5 million d'euros dès 2015, s'ajoutant à la baisse enregistrée en 2014 (596 000 €) mais également à celle continue des compensations fiscales versées par l'Etat.

La préparation du Budget pour 2015 s'est donc attachée à prendre en compte cette forte diminution des dotations de l'Etat à travers les propositions de crédits en dépenses et en recettes, le récent rapport parlementaire sur l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales à horizon 2017 (*) rappelant que « sans ajustement, la baisse de 11 milliards d'euros ferait de l'impasse financière la situation de « droit commun » des collectivités françaises ».

La baisse annoncée des ressources des collectivités locales devrait naturellement se traduire par une diminution de leur épargne brute, susceptible d'induire un nouveau repli de leurs dépenses d'investissement, plus important que celui observé en 2014 (-10,2% pour les communes).

Pour autant, et comme rappelé lors du récent Débat d'Orientations Budgétaires, la Ville de Troyes entend à travers ce premier Budget de la nouvelle mandature, poursuivre les efforts engagés par la Majorité municipale depuis plusieurs années dans le but de renforcer l'attractivité du territoire troyen, grâce à sa politique d'investissement mais également à la gestion rigoureuse de ses finances publiques. Sont ainsi réaffirmés à travers le Budget pour 2015 les objectifs budgétaires et financiers suivants, lesquels seront rappelés dans le futur Plan d'Action Municipale (PAM) 2015-2020 :

(*) *Rapport d'information n°95 (2014-2015) de MM. DALLIER, GUENE et MEZARD fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales*

- **Maintien de la fiscalité locale** pesant sur les ménages à leur niveau de 1999, afin de ne pas dégrader davantage, dans un contexte économique difficile, le pouvoir d'achat des Troyens, alors que dans le même temps, 21% des villes moyennes ont accru leur taux en 2012 (après 35% en 2011 et 44% en 2010 – Source : Finances des villes moyennes – Edition 2013). Cette modération fiscale permet à la Ville d'afficher un ratio « produit des impositions directes par habitant » de 468 €, contre 553 € pour la moyenne des villes de la strate.
- **Poursuite d'un programme d'investissement soutenu**, reposant sur l'achèvement d'opérations engagées sur le précédent mandat mais surtout sur l'inscription de nouveaux programmes préfigurant le PAM 2015-2020 et portant à la fois sur l'entretien annuel du patrimoine de la Ville et sur la réalisation de programmes spécifiques. A travers eux, la Ville entend jouer pleinement son rôle d'investisseur local et éviter le repli annoncé sur les investissements locaux ainsi que ses conséquences en termes d'emplois, 70% de l'investissement public étant financés par les collectivités locales, 58% pour le seul bloc communal ;
- Pour y parvenir, maintien comme les années précédentes, d'une **capacité d'autofinancement net** à hauteur de **1 million d'euros** au Budget principal, rendu possible grâce aux efforts tant au niveau des dépenses de fonctionnement courant des services que des recettes perçues par la Ville auprès des usagers des services publics et des équipements municipaux ; Représentant l'excédent dégagé de la section de fonctionnement au profit du financement des investissements de la Commune, l'épargne nette constitue également un critère d'appréciation de la santé financière des collectivités locales. En fonction de l'évolution du contexte économique, la Ville s'attachera à maintenir voire à améliorer le montant « plancher » actuel de sa capacité d'autofinancement net.
- En complément de l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, **recours à emprunts limité et calibré au plus juste** du besoin de financement des investissements, permettant à la Ville de maintenir son endettement en dessous de la moyenne des villes de sa strate, l'encours de dette par habitant se situant à 954 € au 31 décembre 2014, contre 1 282 € pour la moyenne.

Avant d'évoquer la présentation fonctionnelle de l'ensemble des secteurs, la suite du rapport présente à travers différents tableaux d'analyse, l'incidence des objectifs budgétaires et financiers rappelés précédemment sur les grands équilibres de la Ville.

A1 - PRODUITS FISCAUX

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	PREVU BP 2014			PROJET 2015		
	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT	BASES ESTIMEES	TAUX	PRODUIT
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX			28 802 000			28 861 000
- Taxe d'habitation	71 850 600	18,15%	13 040 884	71 785 675	18,15%	13 029 100
- Taxe foncière bâtie	64 560 736	24,36%	15 726 995	64 852 833	24,36%	15 798 150
- Taxe foncière non bâtie	195 533	17,45%	34 121	193 410	17,45%	33 750
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			2 043 420			1 930 000
- Taxe d'habitation			1 445 140			1 500 000
- Taxe foncière bâtie			257 810			180 000
- Taxe professionnelle			340 470			250 000
3 - TOTAL GENERAL			30 845 420			30 791 000 -0,2%
POUR INFORMATION	ATTENDU 2014 (ref : état 1288 M 2014)			PROJET 2015		
			PRODUIT			PRODUIT
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX (hors rôles complémentaires et supplémentaires)			28 455 546			28 861 000 1,42%
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			2 091 245			1 930 000 -7,71%
3 - TOTAL GENERAL			30 546 791			30 791 000 0,80%

TABLEAU A1 – PRODUITS FISCAUX

Le premier tableau (A1) porte sur l'analyse de l'une des principales recettes du Budget constituée des produits fiscaux et assimilés.

❶ Le produit des recettes fiscales attendues au titre des **impôts locaux** s'élève à **28 861 000 €** contre 28 455 546 € perçus en 2014 (hors rôles d'imposition supplémentaires et complémentaires notifiés à la Ville), représentant une évolution de **1,42%**. La présentation faite lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015 a été l'occasion de rappeler que les taux de fiscalité locale étaient maintenus pour une année supplémentaire à leur niveau de 1999. L'évolution des produits fiscaux repose donc uniquement de « l'effet base » constitué à la fois de la revalorisation forfaitaire cadastrale des bases de taxe d'habitation et de taxes foncières fixée par l'article 63 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 à +0,9%, mais également de la variation physique de l'assiette fiscale de la Ville (estimée à +0,5% pour 2015), dépendant du rapport entre le nombre de constructions neuves et les démolitions observées sur la commune. S'agissant de la revalorisation forfaitaire, il convient de noter que l'évolution identique à celle de 2014, après +1,8% en 2013 et en 2012 et +2% en 2011, représente une nouvelle fois un manque à gagner en termes de produit fiscal (près de 315 000 € lorsque la revalorisation est fixée à +0,9% au lieu de +1,8%).

❷ Le produit prévisionnel des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale versées par l'Etat est quant à lui estimé à 1 930 000 €, en baisse de 7,71%, après 6,01% en 2014, compte tenu du rôle de variable d'ajustement dans l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux Collectivités que continuent à jouer certaines d'entre elles comme celle liée à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il est important de noter que ces compensations d'exonération représentent à l'origine des allocations par lesquelles l'Etat prend en charge la diminution de recettes fiscales subie par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonérations ou d'allègements de bases décidés par le législateur, et non des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, comme c'est le cas actuellement.

Compte tenu de ces évolutions, le montant total prévisionnel des produits fiscaux pour 2015 s'élève à **30 791 000 €**, contre 30 546 791 € perçus en 2014, soit une légère hausse de **+0,80%**.

A2 - CHARGE DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	RAPPEL 2014 (au 01/01/14)	PROJET 2015 (au 01/01/15)	EVOLUTION
I - DETTE EN CAPITAL AU 1° JANVIER (a)	62 804 989	58 787 072	- 6,4%
DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE (b)	58 787 072	58 669 952	- 0,2%
écart théorique fin 2015 par rapport au CA 2013 (situation au 01/01/2014)		-4 135 037	- 6,6%
pour info : écart théorique fin 2015 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-20 990 048	- 26,3%
II - CHARGE BRUTE ANNUELLE	9 895 897	9 748 130	- 1,5%
1 - FRAIS FINANCIERS	1 877 980	1 631 010	- 13,2%
- Intérêts des emprunts	1 827 980	1 630 010	
- Intérêts des autres dettes	50 000	1 000	
2 - REMBOURSEMENT DE CAPITAUX	8 017 917	8 117 120	1,2%
- Etablissements de crédit	8 014 462	8 113 620	
- Autres emprunts	3 455	3 500	
III - PRODUITS EN ATTENUATION	222 900	174 550	- 21,7%
- Intérêts budgets annexes	33 600	25 420	
- Capitaux budgets annexes	189 300	149 130	
IV - CHARGE NETTE (II - III)	9 672 997	9 573 580	- 1,0%
(a) Dette au 01/01/2014 = au 31/12/2013 = CA 2013			
(b) Dette au 31/12/2014 = dette avec réalisation emprunts sur 2014			
<u>Pour mémoire : stock global de dette (budgets principal et annexes)</u>			
- Dette en capital au 1er janvier (a)	68 097 069	63 900 496	
- Dette en capital au 31 décembre (b)	63 900 496	63 596 838	
écart théorique fin 2015 par rapport au CA 2013 (situation au 01/01/2014)		-4 500 231	- 6,6%
pour info : écart théorique fin 2015 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-16 063 162	- 20,2%

TABLEAU A2 – CHARGE DE LA DETTE

❶ Encours de dette du budget principal

Compte tenu du niveau du besoin de financement des investissements, le recours à emprunt définitif mobilisé au titre de l'exercice 2014 s'établit au 31 décembre 2014 à 4 000 000 €, contre 5 000 000 € estimés au moment du vote du budget pour 2014. Dans ces conditions, l'**encours de dette** du Budget Principal sera ramené **fin 2014 à 58 787 072 €**, contre 62 804 989 € au 31 décembre 2013.

Inaugurant la nouvelle mandature, la capacité prévisionnelle de financement établie pour 2015 doit permettre la réalisation d'un programme d'investissement regroupant des **opérations spécifiques**, dont certaines ont connu un commencement d'exécution à la fin du précédent mandat, les autres correspondant au lancement de nouveaux programmes. Comme les années précédentes, ces opérations spécifiques s'accompagneront d'un **programme d'investissement annuel**, ciblé sur l'entretien et la maintenance courants du patrimoine municipal, permettant à la Collectivité de réduire le risque d'interventions plus lourdes et plus coûteuses dues à d'éventuels défauts d'entretien. Ces différentes interventions contribuent ainsi à renforcer l'offre des équipements mis à disposition des administrés, des associations ou encore des services municipaux, mais également à valoriser l'image de la collectivité et des services rendus aux usagers, qu'ils soient troyens ou extérieurs, comme c'est le cas à travers l'utilisation des différents équipements sportifs mis à disposition des collégiens et des lycéens de la région, ou encore lors des différentes manifestations culturelles et patrimoniales dont certaines attirent un public toujours plus nombreux.

S'ajoutant à la capacité d'autofinancement net prévisionnelle dégagée par la Ville au titre de l'exercice 2015, le financement complémentaire par emprunt pour 2015 est estimé à **8 000 000 €**.

Compte tenu de ce qui précède, le **flux net d'endettement** sur 2014 et 2015 sera respectivement de – 1 018 000 € et de – 117 120 €, soit – **1 135 120 €** sur les 2 exercices.

② Encours global de dette

L'encours global de dette correspond au stock d'emprunts du Budget Principal intégrant ceux affectés aux Budgets Annexes et ceux directement souscrits par le Budget Annexe du Stationnement payant sur les exercices 2006 et 2007 et destinés à la réalisation du parking Cathédrale. L'encours total de dette de la Ville est ramené au 1^{er} janvier 2015 à **63 900 496 €**, contre 68 097 069 € au 1^{er} janvier 2014, soit, au 31 décembre 2015, un encours total théorique de **63 596 838 €**. Pour information, depuis 2005, date du début de la politique de désendettement initiée par la Ville, l'encours diminuerait de 16 063 162 € entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2015, soit une baisse de **-20,2%**, représentant un flux net d'endettement annuel moyen de **- 1 606 000 €** sur cette période.

Comme les années précédentes, ne sont retenues que les données du seul Budget Principal, celles des budgets annexes (s'auto-équilibrant par nature), étant identifiées à part. Une présentation consolidée, tous budgets confondus, figurent néanmoins à la fin du rapport de présentation (Tableau D3).

③ Charge de la dette

Au 1^{er} janvier 2015, la charge brute de la dette est ramenée à **9 748 130 €**, contre 9 895 897 € au 1^{er} janvier 2014, soit une baisse de - 1,5%, en raison essentiellement de l'estimation à la baisse des intérêts d'emprunt qui seront payés par la Collectivité. Les marchés financiers demeurent cette année encore favorables aux choix d'index opérés par la Ville, la majorité des analystes financiers tablant en effet sur une stabilité des taux directeurs sur l'année, eu égard aux prévisions de croissance encore incertaines sur la zone euro. Dans ce contexte, les taux interbancaires devraient se maintenir sur des niveaux bas en 2015, permettant à la Ville de maintenir la charge liée aux frais financiers.

Après déduction des remboursements (frais financiers et capitaux) par les Budgets Annexes, en diminution de -21,7% en raison de l'extinction progressif de l'encours de dette de ces budgets, la charge nette de la dette du Budget Principal s'établit à **9 573 580 €**, dont 7 967 990 € au titre du remboursement du capital de la dette et 1 605 590 € de frais financiers, en baisse de -1% par rapport au Budget pour 2014.

A3 - DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL

(d'après les tableaux III.A1 et III.A2 du document technique du budget)

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	RAPPEL BUDGET 2014	PROJET BUDGET 2015	EVOLUTION 2015/2014
I - RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	80 580 350	79 916 740	-0,8%
1 - RESSOURCES FISCALES	42 979 660	42 508 600	-1,1%
- dont : impôts locaux	28 802 000	28 861 000	0,2%
autres impôts et taxes	14 177 660	13 647 600	-3,7%
2 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 615 310	29 150 670	-1,6%
- dont : dotation forfaitaire	15 550 000	14 000 000	-10,0%
autres dotations	8 630 460	9 648 350	11,8%
subventions et participations	5 434 850	5 502 320	1,2%
3 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	6 729 900	6 923 330	2,9%
4 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 255 480	1 334 140	6,3%
II - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	69 886 490	69 337 550	-0,8%
1 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 640 360	15 540 230	-6,6%
- dont énergie	5 045 930	4 391 020	-13,0%
2 - FRAIS DE PERSONNEL	44 264 370	45 296 360	2,3%
- dont : personnel permanent	41 290 000	42 325 000	2,5%
personnel vacataire	2 974 370	2 964 560	-0,3%
3 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 981 760	8 500 960	-5,4%
- dont : subventions aux associations*	2 898 370	2 537 640	-12,4%
contributions aux EPA	4 098 000	4 098 000	
subvention Budget Annexe ORI		225 000	
A - EXCEDENT BRUT COURANT	10 693 860	10 579 190	-1,1%
III - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	407 770	744 390	82,6%
1 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	493 950	847 310	71,5%
dont : mouvements réels	65 150	97 310	49,36%
mouvements d'ordre	428 800	750 000	74,91%
2 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-86 180	-102 920	19,4%
dont : mouvements réels	-86 180	-102 920	19,42%
B - EPARGNE DE GESTION (A+ III)	11 101 630	11 323 580	2,0%
IV - OPERATIONS FINANCIERES	-1 844 130	-1 605 590	-12,9%
1 - PRODUITS FINANCIERS	33 850	25 420	-24,9%
2 - CHARGES FINANCIERES	-1 877 980	-1 631 010	-13,2%
C - EPARGNE BRUTE (B+ IV)	9 257 500	9 717 990	5,0%
V - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-2 733 200	-3 085 500	12,9%
D - RESULTAT PREVISIONNEL (C+V)	6 524 300	6 632 490	1,7%

TABLEAU A3 – DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL

Le **tableau A3** s'appuie sur la méthode d'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG) pour décrire les principaux mouvements qui composent le Budget pour 2015, à la fois en dépenses et en recettes, par comparaison avec le Budget 2014. Il permet de déterminer le montant du **résultat prévisionnel de l'exercice**.

❶ Le **montant des ressources de fonctionnement** est estimé à **79 916 740 €**, contre 80 580 350 € au Budget pour 2014, soit une baisse de **-0,8%**. L'analyse des principales composantes des recettes de fonctionnement permet d'expliquer cette évolution :

Comme évoqué précédemment, les **produits des impôts locaux** sont affichés en légère hausse de +0,2%, en raison de la variation globale des bases d'imposition issue de la valorisation forfaitaire annuelle et de leur évolution physique. Le montant prévisionnel pour 2015 s'élève à 28 861 000 €, contre 28 802 000 € au Budget pour 2014.

Les « **autres impôts et taxes** », constitués des autres recettes fiscales et assimilées (taxes sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, impôts spectacles...) sont en baisse de -3,7%, en raison essentiellement de la diminution attendue de l'attribution de compensation perçue par le Grand Troyes, à due concurrence de la charge transférée à l'Etablissement dans le cadre du transfert de la compétence liée au tourisme. Son montant est ainsi ramené de 9 531 360 € en 2014 à 8 848 600 € en 2015.

S'agissant des **dotations et participations**, le Budget pour 2015 intègre la baisse brutale de 1,5 million d'euros frappant la dotation forfaitaire perçue par la Ville, cette dernière constituant la principale composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Son montant est ainsi ramené de 15 500 000 € en 2014 à 14 000 000 € au Budget pour 2015, soit -10%, cette baisse étant reconduite sur les exercices 2016 et 2017. Le Budget intègre par ailleurs l'évolution encore favorable des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation), leur montant étant porté de 8 630 460 € à 9 648 350 €, en raison principalement de la dotation de solidarité urbaine perçue par la Ville. Il convient de noter que cette hausse, bien que significative, ne compensera que partiellement la baisse de la dotation forfaitaire, les dotations de péréquation ne représentant que 35% environ du volume total de DGF perçu par la Ville. Cette évolution encore favorable à la Ville n'est par ailleurs aucunement garantie sur la durée.

De même, la faible hausse des différentes subventions et participations perçues des autres partenaires financiers de la Ville (CAF, Région, Département, Grand Troyes...), affichées à +1,2%, ne parvient pas à compenser la baisse globale des dotations et participations, dont le montant attendu est ramené de 29 615 310 € en 2014 à **29 150 670 €** au Budget pour 2015, soit **-1,6%**.

Les **produits des services et du domaine**, qui comprennent notamment les recettes issues des redevances d'occupation du domaine public communal et les droits d'entrée dans les différents équipements publics municipaux sont affichés à **6 923 330 €** en 2015, contre 6 729 900 € en 2014, soit **+2,9%**, la Ville poursuivant ses efforts en matière d'optimisation des recettes attendues dans certains secteurs, en fonction des publics concernés.

Les **autres produits de gestion**, qui concernent les recettes liées à l'occupation du patrimoine loué par la Ville, sont affichés en hausse de **+6,3%**, portant la recette attendue au Budget pour 2015 à **1 334 140 €**, contre 1 255 480 €, la Ville ayant également engagé un travail d'optimisation sur ce secteur, à travers la valorisation des loyers d'occupation en fonction des travaux effectués sur son patrimoine, de la localisation du bien ou de son état général.

② La Ville s'étant fixée comme objectif de maîtriser ses **charges de fonctionnement** dans le contexte fortement contraint décrit préalablement, leur montant est affiché en baisse de **-0,8%** (contre +3,7% en 2014, signe de l'importance de l'effort réalisé), identique à la baisse des produits de fonctionnement, à **69 337 550 €**, contre 69 886 490 € en 2014. Cette évolution a été rendue possible grâce à la méthode d'élaboration retenue cette année, dite de « Budget Base Zéro » (BBZ), laquelle a permis d'allouer de manière plus précise les crédits budgétaires, en fonction des priorités retenues par la Majorité mais également selon le caractère modulable ou non des dépenses de la Collectivité.

Ainsi, les charges à caractère général sont-elles ramenées de 16 640 360 € en 2014 à **15 540 230 €** au Budget pour 2015, soit une baisse de **-6,6%**. Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses d'énergie de la Collectivité, qu'elles concernent les différents fluides et le carburant, affichés en baisse de **-13%**, en raison principalement des gains obtenus à travers le groupement de commandes passé avec le SDEA, permettant d'absorber l'augmentation prévisionnelle des coûts de l'énergie, ou les divers entretiens et opérations de maintenance des bâtiments et des équipements municipaux, mais également de l'optimisation de certains postes suite aux investissements qui ont pu être réalisés sur les exercices précédents (modernisation des dispositifs d'éclairage public notamment).

Un crédit de 1 726 950 € est ainsi affiché pour le poste « Energie – Electricité », en hausse de 52 020 €, soit +3,05% et 874 000 € au titre du chauffage urbain. Ce dernier poste est en diminution à la suite de la mise en concurrence des fournisseurs de gaz naturel réalisée par le groupement de commande piloté par le SDEA, aux travaux de modernisation réalisés dans différents équipements municipaux comme la piscine des Chartreux (rénovation du système de traitement de l'air) ou encore aux économies réalisées depuis la mise en service de la nouvelle chaufferie bois-paille des Chartreux.

Les **dépenses de personnel** affichent pour 2015 une évolution **+2,3%** par rapport à l'exercice budgétaire précédent, pour s'établir à **45 296 360 €**. Concernant plus précisément le personnel permanent, les crédits passent de 41 290 000 € à 42 325 000 €, soit +2,5%. Cette évolution tient compte de la hausse des dépenses obligatoires répondant à des dispositions réglementaires, représentant +0,9% comme les réformes statutaires et catégorielles annoncées en 2015 dont la revalorisation des agents de la catégorie C au 1er janvier 2015 mais aussi la hausse annuelle des cotisations retraites pour les fonctionnaires et contractuels, à laquelle s'ajoute la prise en compte de la revalorisation du S.M.I.C. La différence entre l'augmentation globale des dépenses en matière de personnel et l'effet des mesures statutaires, soit 1,6 %, s'explique principalement par l'effet du « Glissement Vieillesse Technicité – G.V.T. » qui correspond au déroulement normal de la carrière des agents (avancements d'échelons et de grades...), à la prise en compte des variations liées aux mouvements de personnel, des agents du CMAS étant repris dans les effectifs de la Ville, ou encore la prise en compte de la participation sociale de la Ville à la complémentaire santé (mutuelle) pour les agents municipaux.

A périmètre constant (hors transfert et reprise des personnels, dispositions réglementaires), l'évolution des charges de personnel est limitée à +1,19 % par rapport au Budget 2014 (correspondant essentiellement aux effets du « Glissement Vieillesse Technicité – GVT »), conséquence de la gestion rigoureuse des effectifs (remplacement non systématique des agents absents, resserrement de l'encadrement...) et du partage des ressources humaines dans le cadre de la mutualisation des services actuelle et future avec le C.M.A.S et le Grand Troyes.

③ Un crédit de **8 500 960 €**, contre 8 981 760 € en 2014, soit **-5,4%**, est affiché pour les **autres charges de gestion courante**. Ce poste, comprend outre les contributions aux Etablissements publics partenaires de la Ville (CMAS, Maison du Boulanger) pour 4 098 000 €, montant identique à 2014, les subventions versées au monde associatif (2 530 840 €) dont l'évolution constatée s'explique par le transfert de la compétence Tourisme au Grand Troyes, entraînant la suppression du versement de la subvention à l'association de l'Office du Tourisme, remplacée par le versement d'une contribution de la Communauté d'agglomération à l'établissement public nouvellement créé, ainsi que par une baisse des autres subventions, au regard notamment de l'appréciation de l'intérêt local de la demande ou de l'analyse du besoin de financement des associations concernées.

Ce chapitre intègre enfin les crédits nécessaires au fonctionnement du nouveau **Budget annexe lié à l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)**, soit 225 000 € en 2015, et dont la création a été actée préalablement au vote du Budget pour 2015. En effet, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (Convention PNRQAD Bouchon de Champagne signée le 16 avril 2012), la Ville de Troyes s'est engagée à mettre en œuvre une Opération de Restauration Immobilière (ORI) destinée à aider les propriétaires d'immeubles situés dans le Bouchon de Champagne à restaurer leur bien. La Ville assurera le recyclage des immeubles concernés en acquérant les biens par voie amiable ou après enquête parcellaire et expropriation, à travers un portage foncier en régie, justifiant qu'elle se dote d'un budget annexe propre à cette opération. Le Budget Principal contribue à son équilibre à travers le versement d'une subvention d'équilibre sur la section de fonctionnement et d'une avance de crédits sur la section d'investissement, cette dernière faisant l'objet d'un remboursement du Budget annexe vers le Budget principal au fur et à mesure du recyclage immobilier et de la revente des immeubles compris dans le périmètre de l'opération.

④ Après avoir décrit respectivement l'évolution des ressources et des charges de fonctionnement, l'excédent brut courant qui correspond à leur différence, s'établit à **10 579 190 €**, contre 10 693 860 € en 2014, en légère baisse de **-1,1%**. Après comptabilisation des opérations annuelles nettes (Produits – charges exceptionnels) pour **744 390 €**, l'épargne de gestion est affichée en légère augmentation à **+2%** par rapport à 2013, soit **11 323 580 €**. Conséquence des choix de gestion opérés sur les charges de fonctionnement courant et du contexte toujours favorable observé sur les marchés financiers, entraînant, compte tenu de la structure de la dette actuelle de la Ville, une baisse de -13,2% des frais financiers payés, l'épargne brute est affichée à **9 717 990 €** en 2015, en hausse de +5% par rapport à l'exercice précédent (9 257 500 €).

A4 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

(d'après les tableaux III.B1 du document technique du budget)

Montants exprimés en Euros

DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2014	PROJET BUDGET 2015	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2014	PROJET BUDGET 2015
A - DEPENSES			B - RECETTES		
I - CONSTITUTION D'IMMOBILISATIONS	15 534 130	16 017 300	I - RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES	7 534 130	7 017 300
BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	4 081 555	3 851 820	DOTATIONS	3 550 000	3 300 000
<i>dont : immobilisations incorporelles</i>	<i>490 160</i>	<i>768 400</i>	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 969 830	2 356 300
<i>immobilisations corporelles</i>	<i>3 591 395</i>	<i>3 083 420</i>	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 014 300	1 361 000
TRAVAUX EN COURS	9 934 670	10 084 450			
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 517 905	1 724 910			
AUTRES		356 120	II - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	189 300	149 130
			RECouvreMENTS DE CREANCES	189 300	149 130
II - MOUVEMENTS DE DETTE	8 033 000	8 136 120	III - MOUVEMENTS DE DETTE	7 015 000	8 019 000
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	8 018 000	8 117 120	AUGMENTATION DES EMPRUNTS ET		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	15 000	19 000	AUTRES DETTES FINANCIERES	7 000 000	8 000 000
			DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	15 000	19 000
III - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 065 000	1 238 200	IV - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 065 000	1 238 200
AMENAGEMENT AVENUES CHOMEDEY VANIER	3 330 000	1 200 000	AMENAGEMENT AVENUES CHOMEDEY VANIER	330 000	1 200 000
AMENAGEMENT PISTES CYLCABLES	735 000	38 200	AMENAGEMENT PISTE CYLCABLES	735 000	38 200
IV - OPERATIONS D'ORDRE	428 000	750 000	V - OPERATIONS D'ORDRE	2 733 200	3 085 500
OPERATIONS PATRIMONIALES			OPERATIONS PATRIMONIALES		
CHARGES TRANSFEREES	428 000	750 000	CHARGES TRANSFEREES	200 000	400 000
			AMORTISSEMENTS	2 533 200	2 685 500
A - MONTANT DES DEPENSES	28 060 130	26 141 620	B - MONTANT DES RECETTES	18 536 630	19 509 130
		-6,8%			5,2%
			C - BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	9 523 500	6 632 490

Enfin, après déduction des dotations aux amortissements pour un montant de 3 085 500 €, le **résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2015** est affiché à **6 632 490 €**, contre 6 524 300 €, soit une hausse de **1,7%** par rapport à l'exercice 2014.

TABLEAU A4 – DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Le tableau A4 permet de rapprocher le résultat de fonctionnement de l'exercice déterminé précédemment du besoin de financement des opérations d'investissement avec lequel il doit être conforme.

❶ Les **dépenses d'investissement** sont estimées à **26 141 620 €** en 2015 et sont constituées :

- de la **constitution d'immobilisations** pour **16 017 300 €** nécessaires à la réalisation des investissements programmés sur l'exercice, dont **3 851 820 €** liés à des acquisitions de biens meubles et immeubles (matériel, mobilier,...), **10 084 450 €** destinés aux travaux de construction et de réhabilitation et **1 724 910 €** fléchés sur le versement de subventions d'équipement versées par la Ville ;
- des **mouvements de dette**, affichés à **8 136 120 €**, contre 8 033 000 € en 2014, dont **8 117 120 €** pour le remboursement de capital des emprunts ;
- des **opérations pour compte de tiers** pour **1 238 200 €**, liées aux conventions de prestations de services avec le Grand Troyes et qui concernent le solde de l'opération d'aménagement des avenues Chomedey et Vanier pour 1 200 000 € ainsi que l'aménagement de pistes cyclables rue Bachot pour 38 200 €.

② Les **recettes d'investissement** prévisionnelles ressortent à **19 509 130 €** et se composent :

- des **ressources propres définitives** à hauteur de **7 017 300 €**, comprenant à la fois les dotations et les subventions d'investissement perçues par la Ville pour respectivement 3 300 00 € et 2 356 300 € mais également le produit des cessions d'immobilisations envisagées sur l'exercice pour 1 361 000 € ;
- des **recouvrements de créances** pour 149 130 € correspondant exclusivement aux remboursements de dette des Budgets annexes au profit du Budget Principal, ainsi que des **mouvements de dette**, dont le programme annuel d'emprunts nouveaux estimé à **8 000 000 €**. En tenant compte des amortissements d'emprunt affichés en 2015 (8 117 120 €), le flux net ressort à **-117 120 €** sur l'exercice, confirmant la maîtrise de son endettement par la Ville.

Les opérations pour compte de tiers s'équilibrant en dépenses et en recettes, les conventions de prestations avec le Grand Troyes décrites préalablement permettent d'afficher des recettes pour un montant de **1 238 200 €** conforme aux dépenses.

Compte tenu de ce qui précède, le **besoin de financement**, différence entre les dépenses et les recettes d'investissement est affiché à **6 632 490 €**, montant égal au résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice.

PRÉSENTATION FONCTIONNELLE

**1 – PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE,
ANIMATION ET CONSERVATION DU
PATRIMOINE HISTORIQUE,
MEMOIRE ET COMMEMORATIONS**

Dans un contexte budgétaire contraint, les orientations du Budget Primitif 2015 soulignent l'effort constant de la Collectivité dans le domaine de la **Promotion et de l'Animation de la Cité**, dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années.

Ainsi, le projet de « **Mutation urbaine au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy** » relatif à la rénovation des musées municipaux, dont les grandes orientations ont été validées par le Conseil municipal, devient un axe majeur de l'intervention de la Collectivité au travers d'un programme d'investissement d'ampleur.

Concernant l'**enseignement artistique et culturel**, tout en veillant à préserver au mieux les actions développées depuis le début du mandat, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) oriente son action dans le cadre des nouveaux objets stratégiques. Il s'agit en effet de répondre à la diversité des besoins en formation des publics, de permettre la poursuite des pratiques artistiques après la formation du CRD, de renforcer les synergies avec les grands axes de la politique culturelle de la Ville de Troyes et de moderniser l'administration et la communication de ce dernier.

De même, les équipes professionnelles des établissements d'enseignement culturel et des lieux de diffusion (Espace Argence et Chapelle Argence) intensifient leurs actions, en partenariat avec l'Etablissement Public Administratif (E.P.A.) « La Maison du Boulanger Centre culturel », afin de proposer aux Troyens des **projets culturels fédérateurs, transversaux et populaires**.

L'effort de **valorisation du patrimoine** se retrouvera également dans les moyens mobilisés au bénéfice des édifices classés, avec la problématique réelle d'une dégradation accélérée que la Ville souhaite juguler par un programme de maintenance adapté.

Enfin, l'animation de la Cité ne pouvant se faire sans l'activité du **tissu associatif**, la Maison des Activités Schuman et la Maison des Associations Pasteur sont des exemples concrets de la volonté de la Collectivité de soutenir les bénévoles qui œuvrent au quotidien au service du public.

B1 - PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE, ANIMATION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE, MÉMOIRE ET COMMEMORATIONS

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ECOLE DES BEAUX ARTS	31 000	49 000	18 000	29 800	52 000	22 200
CONSERVATOIRE	108 810	541 000	432 190	98 120	498 500	400 380
HARMONIE MUNICIPALE	39 550	18 250	- 21 300	57 900	15 250	- 42 650
MUSEES	359 800	231 000	- 128 800	312 500	157 000	- 155 500
sous-total	539 160	839 250	300 090	498 320	722 750	224 430
PROMOTION DE LA CITE	3 004 150		- 3 004 150	2 903 200	40 000	- 2 863 200
ESPACE ARGENCE	74 480	275 000	200 520	91 630	329 700	238 070
sous-total	3 078 630	275 000	- 2 803 630	2 994 830	369 700	- 2 625 130
MONUMENTS HISTORIQUES	70 250		- 70 250	75 100		- 75 100
VIE ASSOCIATIVE	53 320	34 000	- 19 320	41 550	8 280	- 33 270
VIE ETUDIANTE	79 740	28 500	- 51 240			
COMMEMORATIONS				6 700		- 6 700
TOTAUX	3 821 100	1 176 750	- 2 644 350	3 616 500	1 100 730	- 2 515 770
écart 2015 / 2014				- 204 600	- 76 020	128 580
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>177 820</i>		<i>- 177 820</i>	<i>180 710</i>		<i>- 180 710</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3 616 500 €

❶ Etablissements d'enseignement artistique et pôle muséal :

498 320 €

Un crédit total de 498 320 € permettra d'assurer le fonctionnement des établissements d'enseignement artistique et du Pôle muséal autour d'une offre de services à destination des usagers tout en proposant une programmation culturelle et artistique renouvelée.

Au titre de l'année 2015, le **Conservatoire** entend ainsi proposer une formation de qualité en faveur de ses 1 023 élèves, par la structuration de la formation en amateur, le développement des pratiques collectives (musique) ou encore la valorisation de certains enseignements (techniques du son...). Afin de garantir cette offre de formation, la Collectivité propose une enveloppe de **98 120 €** et prévoit par ailleurs une revalorisation tarifaire portant sur les frais d'inscription pour un montant total des recettes fixé à 260 000 €. Cette augmentation ne permet toutefois pas de compenser la baisse de dotation de l'Etat qui a chuté de plus de 80% en trois exercices budgétaires (30 000 € attendus en 2015, après 75 000 € en 2014 et 152 000 € en 2012).

Le **Pôle muséal** projette d'achever le cycle d'expositions autour du renouveau textile par le prisme des artistes modernes tels que les maîtres Matisse et Chagall en présentant l'exposition « **Raoul Dufy, tissus et créations** » prévue du 28 février au 7 juin 2015 au Musée d'art moderne. Par ailleurs, il convient de souligner que l'année 2014 a été marquée par la finalisation du récolement décennal des collections pour lequel un effort spécifique a été apporté par la Collectivité. Ce travail de longue haleine sera à ce titre valorisé en 2015 par une série de présentations des œuvres concernées, à l'image de l'exposition portant sur « **les belles feuilles du musée** » du 4 juillet au 4 octobre 2015 au Musée d'art moderne. Un budget de **312 500 €** est ainsi proposé en section de fonctionnement afin de permettre au Pôle muséal de mettre en œuvre ce programme d'expositions et d'événementiels tout en développant des dispositifs de médiation culturelle efficaces et adaptés.

② Promotion de la Cité, Maison du Boulanger, Espace et Chapelle Argence : 2 994 830 €

Conformément à ses statuts, l'E.P.A. « La Maison du Boulanger - Centre culturel », a intégré dans ses compétences, depuis le 1^{er} janvier 2013, la gestion des théâtres municipaux, ainsi que la compétence exclusive des musiques actuelles.

Les dépenses de fonctionnement du Pôle Argence (Espace et Chapelle) représentent **91 630 €**, financées par les recettes de locations estimées à **329 700 €**, soit un résultat hors personnel permanent de **238 070 €**.

Le budget consacré à la promotion de la Cité représente un montant total de **2 994 830 € (2 903 200 € + 91 630 €)**, dont l'enveloppe de 880 500 € consacrée au soutien des actions des associations et 1 998 000 € au titre de la contribution à l'E.P.A. « La Maison du Boulanger - Centre culturel », tenant à la fois compte d'une diminution de 4% de la contribution versée en 2014 et d'un complément équivalent correspondant à la décision prise de prolonger la manifestation « Ville en Musiques » jusqu'au début du mois d'août 2015.

③ Monuments Historiques : 75 100 €

Une enveloppe globale de **75 100 €** (contre 70 250 € en 2014) est affectée à l'entretien courant dans les bâtiments protégés au titre des Monuments historiques. Principalement, il s'agit d'interventions programmées de vérification et de maintenance des couvertures réalisées afin de prévenir des désordres majeurs. Les crédits permettront également d'envisager des mesures ponctuelles d'urgence en cas de nécessité. En outre, l'entretien courant des orgues est assuré pour 2 500 €.

④ Vie associative :

41 550 €

Le service de la vie associative assure la liaison entre les services municipaux et le tissu associatif. Il anime et gère la Maison des Activités Associatives Schuman (MAA), la Maison des Associations Pasteur (MDA) et la Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne.

Un budget de **41 550 €**, hors personnel permanent et fluides notamment, est affecté au fonctionnement de ces missions. La grande salle de réunion dans la MAA Schuman sera « rafraîchie » afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Des recettes d'exploitation d'un montant de **8 280 €** sont inscrites au titre de redevances d'occupation ponctuelle des locaux des seuls résidents occasionnels de la MDA Pasteur, les redevances de l'ensemble des résidents à titre permanent pour les trois sites (MDA Pasteur, MAA Schuman et Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne) étant désormais inscrites au budget de la Direction du Patrimoine bâti.

⑤ Commémorations :

6 700 €

Dans le cadre du cycle mémoriel, un crédit de **6 700 €** est affecté pour soutenir les associations qui œuvrent aux côtés de la Collectivité pour soutenir les actions liées à la Mémoire et à la transmission des valeurs intergénérationnelles.

**C1 - PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE, ANIMATION ET CONSERVATION
DU PATRIMOINE HISTORIQUE, MÉMOIRE ET COMMEMORATIONS**

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - MUSEES	1 091 200	155 430	- 935 770
Acquisitions d'œuvres d'art	10 000	6 000	- 4 000
Restaurations d'œuvres d'art	30 000	5 000	- 25 000
Matériels et moyens techniques	60 000		- 60 000
Travaux de maintenance et de modernisation	30 000		- 30 000
Travaux de sécurité et de mise en conformité	20 000		- 20 000
Pôle muséal - études de programmation pôles Cathédrale et Vouldy		14 770	14 770
Pôle muséal - lancement maîtrise d'œuvre sur les 3 sites (AP/CP)	311 200	129 660	- 181 540
Pôle muséal - travaux préparatoires/mise en sécurité site Vouldy (AP/CP)	480 000		- 480 000
Pôle muséal - réhabilitation des salles de peinture du musée Saint-Loup	150 000		- 150 000
2 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	23 500	9 000	- 14 500
Conservatoire - cautions instruments de musique et remboursements	5 000	5 000	
Conservatoire - matériel et moyens techniques	11 000	4 000	- 7 000
Ecole des Beaux Arts - matériels et moyens techniques	2 500		- 2 500
Divers établissements culturels - travaux de maintenance et de modernisation	5 000		- 5 000
3 - ETABLISSEMENTS DE DIFFUSION	449 040	111 050	- 337 990
Théâtres - Réfection toiture théâtre de Champagne (dont Campanile)	327 290	111 050	- 216 240
Espace Argence - matériels et moyens techniques	9 650		- 9 650
Espace Argence - travaux de maintenance et de modernisation	112 100		- 112 100
4 - PATRIMOINE HISTORIQUE - EDIFICES CLASSES	418 800	149 790	- 269 010
Edifices classés - restaurations d'œuvres d'art	37 000	11 530	- 25 470
Edifices classés - travaux de maintenance	229 600	81 270	- 148 330
Edifices classés - travaux d'amélioration	50 000		- 50 000
Edifices classés - maintenance vitraux	35 000	12 250	- 22 750
Edifices classés - maintenance orgues	67 200	44 740	- 22 460
5 - COORDINATION, EVENEMENTIELS ET COMMEMORATIONS	159 430	1 500	- 157 930
Vie associative - matériels et moyens techniques	1 430		- 1 430
Vie associative - travaux de maintenance et de modernisation	133 000		- 133 000
Commemorations - réhabilitation lieux de mémoire - stèles	25 000	1 500	- 23 500
<u>Pour mémoire</u>	<u>27 000</u>		<u>- 24 000</u>
<i>Patrimoine culturel : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance)</i>	<i>24 000</i>		<i>- 24 000</i>
<i>Patrimoine divers : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance) - Maison des Associations</i>	<i>3 000</i>		<i>- 3 000</i>
TOTAUX GENERAUX (hors études globalisées)	2 141 970	426 770	- 1 715 200

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

2 141 970 €

❶ Musées :

1 091 200 €

Le projet de « **Mutation urbaine au cœur de Troyes** » a fait l'objet d'une ouverture en AP/CP (autorisations de programme / crédits de paiement) lors du Conseil municipal du 18 décembre 2014 et du lancement des consultations relatives à la désignation de la maîtrise d'œuvre pour la modernisation des musées Saint-Loup et d'art moderne dans le cadre du programme de ce projet. Les crédits proposés à hauteur de 791 200 € (**311 200 € + 480 000 €**) pour 2015 permettront d'assurer la mise en œuvre des études opérationnelles correspondantes ainsi que le lancement de la maîtrise d'œuvre du site CE3M / le Vouldy (ancienne usine Guy de Bérac) et des travaux préparatoires et de mise en sécurité afférents. Une participation financière des partenaires institutionnels de 144 430 € (**14 770 € + 129 660 €**) est attendue sur la maîtrise d'œuvre pour 2015.

En complément du programme précité, est proposée une opération de préfiguration touchant à la **réhabilitation des salles de peinture du musée Saint-Loup** (incluant la réfection des peintures intérieures et de l'éclairage) dont la première tranche est prévue en 2015 pour un montant de **150 000 €**.

La **maintenance annuelle et les travaux de sécurité** des bâtiments est par ailleurs assurée grâce à un crédit de 50 000 € pour rénover les accueils des musées de Vauluisant et de l'Apothicaierie (**30 000 €**), ainsi que leurs systèmes d'alarmes, et celui de la conservation de l'Hôtel du Chaudron (**20 000 €**).

Les **programmes annuels consacrés aux œuvres** (acquisitions et restaurations) sont maintenus pour un budget total de 40 000 € (10 000 € + 30 000 €) avec une recette attendue de 11 000 € (**6 000 € + 5 000 €**).

Enfin, une ligne budgétaire de **60 000 €** est proposée pour l'acquisition de matériels techniques (notamment des sondes hygrométriques et des humidificateurs).

② Etablissements d'enseignement artistique :

23 500 €

Le programme d'investissement du **Conservatoire** est composé des **cautions des instruments de musique (5 000 €)** d'une part et de l'acquisition de **matériels techniques (11 000 €)** d'autre part, notamment en vue de moderniser certaines salles de pratique musicale (vidéo, sonorisation). Une recette prévisionnelle de **4 000 €** est attendue sur ce poste de dépense.

Un crédit de **2 500 €** permettra à l'**Ecole des beaux-arts** de faire l'acquisition de matériels techniques.

Enfin, un budget de **5 000 €** est prévu pour la réalisation de travaux d'entretien des résidences et des ateliers d'artistes (Ginkgo).

③ Etablissements de diffusion : Théâtres et Espace Argence :

449 040 €

En ce qui concerne les théâtres municipaux, les investissements relèvent toujours de la responsabilité de la Ville de Troyes, l'E.P.A. Maison du Boulanger Centre Culturel étant quant à lui responsable de l'exploitation des lieux, hors charges du propriétaire. Leur montant pour 2015, affiché à **327 290 €**, comprend la réfection de la toiture du Théâtre de Champagne, y compris le campanile. Une participation financière des partenaires institutionnels de **111 050 €** est attendue sur cette opération d'envergure.

Des travaux d'isolation acoustique de l'Espace Argence seront réalisés au niveau des portes latérales situées du côté des habitations boulevard Gambetta et permettront d'améliorer l'insonorité lors des spectacles, concerts et tout évènement musical. (100 000 €). Par ailleurs, la réfection des noues sera entreprise pour garantir l'étanchéité de la toiture pour un montant de 11 000 €. Une harmonisation des serrures sur l'ensemble du site est également prévue pour respecter les conditions de sécurité en cas d'évacuation des lieux, soit un montant total de 112 100 € pour l'Espace Argence.

Enfin, un crédit de **9 650 €** est inscrit pour l'achat de matériels et de moyens techniques (chambre froide, mange-debout, et aspirateurs).

④ Patrimoine historique – Edifices classés :

418 800 €

Concernant les objets classés, une enveloppe de **37 000 €** permettra de financer les interventions de restaurateurs pour des sculptures et des tableaux. Les **financements extérieurs** contribueront à hauteur de **11 530 €** pour ces interventions.

Le **programme annuel de maintenance subventionnable** relatif aux édifices protégés affiché à **229 600 €** prévoit la réalisation de nombreux chantiers : la réfection de la corniche et des chéneaux de la façade nord de **Saint-Jean** (140 000 €), la restauration d'une baie basse à **Saint-Pantaléon** (22 000 €), réfection de la façade ouest du bas-côté sud de **Saint-Nizier** (25 000 €), réfection de chéneaux du bas-côté nord à **Sainte-Madeleine** (24 000 €) et la réfection des rives et d'une partie de la couverture du **kiosque à musique** (30 000 €). Ces diverses interventions seront réalisées en ayant recours à des maîtres d'œuvre externes spécialisés, comme demandés par les services de l'Etat (coûts inclus dans les montants précités). Une **recette globale de 81 270 €** est attendue pour ce programme.

La maintenance des monuments historiques sera complétée par un **programme non subventionnable** d'un montant global de **50 000 €** qui inclut l'accessibilité d'un bureau en rez-de-chaussée de **l'hôtel du Petit Louvre** (20 000 €), divers **travaux de maçonnerie** (15 000 €) et des interventions de **remise aux normes des installations électriques dans les églises** (15 000 €).

Le programme spécifique lié aux vitraux bénéficiera de crédits à hauteur de **35 000 €** qui permettront de réaliser la dépose d'urgence des vitraux de **5 baies du chevet de Saint-Nizier**. Des **subventions estimées à 12 250 €** allègeront la charge nette correspondante.

La Collectivité prévoit également la **restauration de l'orgue de Saint-Rémy** pour un montant de **67 200 €**. Cette opération innovante pour la Collectivité devrait bénéficier de recettes pour **44 740 €**, constituées à la fois de **subventions** (34 740 €) et de **mécénat** (10 000 €).

Enfin, **une étude de priorisation des interventions sur le patrimoine verrier exceptionnel des monuments troyens**, fléchée à hauteur de 30 000 € sur les **crédits d'étude globalisés**, sera menée avec le soutien de la DRAC notamment (subvention attendue à hauteur de 18 000 €).

⑤ Vie associative :

134 430 €

Site Pasteur : Suite aux différents dégâts causés par des infiltrations abondantes ayant entraîné des dégradations conséquentes depuis plusieurs années, la réfection des peintures du dernier niveau des montées d'escalier est devenu incontournable et conditionne la remise aux normes sécurité des trappes de désenfumage (15 000 €). Par ailleurs, la mise en place d'une étanchéité par l'extérieur sur le mur du sous-sol du côté de la voie ferrée (10 000 €) sera réalisée.

Site Schuman : La création de huit unités de stockage pour un montant total de 100 000 € incluant les travaux de terrassement, voirie et réseaux divers, et d'éclairage est inscrite à nouveau au Budget Primitif 2015, le projet n'ayant pas été réalisé en 2014 en raison de la modification du besoin initial.

Un point d'eau chaude sera implanté dans les sanitaires destinés aux personnes à mobilité réduite (3 000 €).

Afin de sécuriser l'accès d'entrée du site, un complément d'éclairage sera réalisé (5 000 €).

Enfin, un achat de mobilier (tables pliantes et bancs) viendra compléter l'offre de prestations sur le site pour un montant total de **1 430 €**.

⑥ Commémorations :

25 000 €

Afin d'honorer la mémoire des Patriotes et Résistants internés, déportés et exécutés par la répression nazie entre 1940 et 1944, une stèle sera érigée le long du boulevard Gambetta.

Autre temps fort, la réalisation d'une plaque émaillée en l'honneur de Pierre Brossolette, héros et martyr de la Résistance, mort pour la France, qui fera son entrée au Panthéon en cours d'année.

Un crédit de **25 000 €** sera alloué pour ces deux réalisations, pour une recette attendue de **1 500 €**, hors dons éventuels.

2 – AFFAIRES SOCIALES
SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS

B2 - AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ACTION SOCIALE	2 175 550		- 2 175 550	2 163 000		- 2 163 000
ACCUEIL PETITE ENFANCE	527 730	4 026 000	3 498 270	384 840	4 072 300	3 687 460
AINES	125 560	60 000	- 65 560	100 740	53 900	- 46 840
TOTAUX	2 828 840	4 086 000	1 257 160	2 648 580	4 126 200	1 477 620
écart 2015 / 2014				- 180 260	40 200	220 460
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>133 700</i>		<i>- 133 700</i>	<i>68 000</i>		<i>- 68 000</i>

Le secteur Affaires sociales, Solidarité entre les générations regroupe et organise des services en faveur des familles.

Dans un esprit de rationalisation des démarches effectuées par l'usager et de mutualisation pour la Collectivité, le bâtiment Audiffred accueillera l'ensemble des services à destination de ce public. Cette amélioration du service rendu sera complétée par la mise en place d'un nouveau logiciel Famille, véritable outil de modernisation et d'harmonisation de l'intervention de la Ville.

Trois enveloppes concourent aux charges de fonctionnement courant du secteur Affaires sociales et Solidarité entre les générations.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :** **2 648 580 €**

● **Action sociale :** **2 163 000 €**

Contribution de la Ville au CMAS : 2 100 000 €

Etablissement public administratif, le CMAS exerce les missions définies par le code de l'action sociale et des familles au titre de l'aide sociale légale et accompagne les Troyens par des mesures d'action sociale facultative.

Le service d'action sociale assure une mission générale d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Il intervient ainsi par exemple pour la pré-instruction de demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA), la domiciliation des personnes sans résidence stable ou encore les expulsions locatives.

Le CMAS accompagne les usagers confrontés à des situations fragilisantes notamment par le biais d'aides financières, d'aides alimentaires et surtout par une démarche d'accès aux droits.

L'intervention des travailleurs sociaux du service d'action sociale est complétée par celle du Point Accueil Jeunes et du Vestiaire.

Le bâtiment Audiffred regroupant l'ensemble des services du pôle Famille et Proximité en plus du CMAS, les charges de fonctionnement afférentes sont transférées à la Ville.

La réorganisation des services conduit également à l'évolution des effectifs. A périmètre constant et par application de ces mesures et des orientations budgétaires fixées, la dotation de la Ville au CMAS est réduite de 255 000 €.

Une participation complémentaire au budget des résidences pour personnes âgées (RPA) gérées par le CMAS étant nécessaire à l'équilibre des comptes, la dotation de la Ville au CMAS est maintenue à l'identique de l'exercice précédent. Une participation de 255 000 € sera en conséquence affectée au budget annexe des RPA.

Autres organismes : 40 000 €

La Ville soutient l'action des associations de ce secteur, à l'exception des associations exerçant une activité relevant d'une autorité de tarification ou se situant dans un domaine concurrentiel comme l'aide à la personne ou l'hébergement notamment qui ne sont pas subventionnées.

Reversement de l'impôt sur les spectacles : 23 000 €

En application de la législation en vigueur, une part de cet impôt perçu par la Ville est reversée au CMAS pour un montant fixé à 23 000 €.

🔗 Accueil Petite Enfance :

384 840 €

La ville de Troyes compte douze **Maisons Petite Enfance (MPE)**. Selon les préférences des familles, l'accueil des enfants, régulier ou occasionnel, peut être réalisé soit en structure collective (onze établissements), soit au sein de la crèche familiale alliant accueil au domicile d'assistantes maternelles agréées de la Ville et temps collectifs au sein de la MPE.

Si la plupart des accueils sont ouverts de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, une d'entre elles accueille les enfants de 5h30 à 21h30 du lundi au samedi permettant ainsi de répondre aux besoins des familles à horaires atypiques.

Les capacités d'accueil des établissements varient de 10 à 80 places. Avec plus de 500 places d'accueil au sein des M.P.E., le service Petite Enfance s'attache à répondre à la fois aux besoins des parents liés au maintien et à l'accès à l'emploi ou la formation mais également à ceux liés à la socialisation des jeunes enfants.

La Ville de Troyes s'est engagée de manière continue pour l'amélioration de l'offre d'accueil, afin de garantir le bien-être des enfants. Les équipes s'appuient sur un projet éducatif commun qui accorde une grande place à la sécurité affective des enfants et la construction de leur autonomie.

Au total, en 2014, 753 enfants ont fréquenté les MPE dans le cadre d'un accueil régulier et 595 de manière occasionnelle, pour près de 761 000 heures réservées.

Le poste de dépense le plus important concerne l'alimentation des jeunes enfants auquel la Ville attache un soin particulier et une qualité optimale depuis de nombreuses années en imposant au prestataire un cahier des charges rigoureux. Ces prescriptions permettent dès le plus jeune âge de développer les goûts de l'enfant et de délivrer aux parents des conseils en équilibre alimentaire. Le nombre de repas distribués représente une moyenne de 80 000 repas par année civile auxquels il faut ajouter environ 60 000 goûters.

L'offre d'accueil déclinée par la Collectivité est complétée par celles des **166 assistantes maternelles indépendantes**. Pour répondre au besoin d'information des parents sur ce mode d'accueil et contribuer à l'amélioration continue de cette offre, la Ville gère un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.). Outre la permanence d'accueil au bâtiment Audiffred, le RAM propose des temps d'animation collective aux Marots, aux Chartreux ainsi qu'au Point du Jour.

Les recettes attendues pour 2015 s'élèvent à **4 072 300 €**, issues à la fois de la participation des familles et des partenaires financiers de la Ville, parmi lesquels la C.A.F. de l'Aube à travers le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) notamment.

③ Aînés :

100 740 €

Les **5 Maisons des Aînés** (Les Marronniers, Marie-Louise Fautsch, le Banian, les Tilleuls et les Cerisiers), établissements de proximité répartis sur l'ensemble du territoire troyen, sont des lieux de rencontre et de vie collective et citoyenne, propices à l'échange, à la découverte et au partage. Elles permettent aux habitants de se retrouver, autour d'un projet commun.

Cette offre est complétée par des activités ludiques, culturelles ou sportives.

En complément de cette offre régulière, des évènementiels ponctuent l'année : Repas, Thé dansant, Semaine Bleue... et constituent autant d'occasions de favoriser la solidarité entre Troyens.

En 2014, 665 aînés ont adhéré au dispositif « Loisirs Aînés Troyens ».

Les recettes attendues pour 2015 s'élèvent à **53 900 €** et proviennent des adhésions et participations financières aux activités et évènementiels proposés.

C2 - AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - PETITE ENFANCE	226 050	23 060	- 202 990
Matériels et mobilier	32 250	10 320	- 21 930
Travaux de maintenance et de modernisation	85 500	10 080	- 75 420
Matériel ergonomique	8 300	2 660	- 5 640
PRU - quartier du Point du Jour - extension et réhabilitation Crèche du Parc (solde)	100 000		- 100 000
2 - ANIMATION DES AINES			
Matériels et mobilier			
<i><u>Pour mémoire</u></i>	<i>5 000</i>		<i>- 5 000</i>
<i>Patrimoine affaires sociales/familles : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance) - Petite Enfance</i>	<i>5 000</i>		<i>- 5 000</i>
TOTAUX GENERAUX	226 050	23 060	- 202 990

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 226 050 €

❶ Accueil Petite Enfance : 226 050 €

Le volet annuel d'investissement prévoit pour 2015 les opérations suivantes :

- Renouvellement de matériel et de mobilier courant (*Surchaussures lavables, portique d'éveil...*) 32 250 €
- Renouvellement de matériel ergonomique (*couchettes, chaises hautes, fauteuils d'allaitement...*) 8 300 €
- Modernisation des bâtiments (*réfection des sols, structure de motricité extérieure...*) 85 500 €

L'opération spécifique sur la M.P.E. du Parc porte quant à elle sur l'achèvement du programme de rénovation de l'existant pour un montant de **100 000 €**

La majorité des investissements concernant les équipements de la petite enfance sera proposée au financement de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de l'Aube en tant que secteur prioritaire d'intervention dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Le montant des recettes attendues est de **23 060 €**, soit une charge nette pour la Ville de **202 990 €**.

3 – CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Troyes continue à mener en 2015 une politique visant à proposer aux Troyens des **espaces publics entretenus** en supprimant le recours aux produits phytosanitaires mais également la poursuite de la **gestion raisonnée du patrimoine végétal** qui trouve toute son application, au travers de programmes de fleurissement adaptés aux conditions météorologiques et géographiques.

Par ailleurs, le **Parc des Moulins** poursuit sa transformation pour offrir à ses visiteurs un espace de convivialité et ludique, dans un esprit visant à conserver un caractère naturel à cet espace dont la fréquentation en fait le premier parc urbain de l'agglomération.

La nouveauté cette année portera sur l'aménagement progressif de la coulée verte des Tauxelles en lisière du futur éco-quartier dont la commercialisation est différée dans l'attente d'un rebond du marché de l'immobilier.

B3 - CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	96 920	9 100	- 87 820	113 250	28 370	- 84 880
REGIE PROPLETE	365 590	600	- 364 990	374 700	2 000	- 372 700
REGIE ESPACES PAYSAGERS	340 450	43 500	- 296 950	321 910	15 000	- 306 910
ENERGIE	3 736 300	73 000	- 3 663 300	3 257 000	45 000	- 3 212 000
DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE		266 500	266 500	50 000	268 890	218 890
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	114 500	5 000	- 109 500	85 000	8 500	- 76 500
TOTAUX	4 653 760	397 700	- 4 256 060	4 201 860	367 760	- 3 834 100
écart 2015 / 2014				- 451 900	- 29 940	421 960
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>38 500</i>		<i>- 38 500</i>	<i>36 500</i>		<i>- 36 500</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

4 201 860 €

Ce budget de fonctionnement s'élève globalement à **4 201 860 €** en dépenses et **367 760 €** en recettes.

❶ Environnement – Développement Durable :

113 250 €

Les dépenses s'élèvent à **113 250 €** contre 96 920 € en 2014. Elles se concentrent principalement sur la poursuite des animations et de l'aménagement du Parc des Moulins, ou encore sur l'entretien et la protection des forêts de la Ville situées sur le domaine de Servigny et Courgerennes (mise en œuvre des orientations des plans de gestion). Une enveloppe financière de 63 000 € est inscrite pour finaliser les études Bassin d'Alimentation des Captages (Essoyes source de Servigny / Jully sur Sarce source des Fontaines) et initier cette même étude sur le site de Courgerennes. Cette dépense est cofinancée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Agenda 21

Une nouvelle édition du Code de la rue sera proposée conformément à la volonté initiale de faire régulièrement évoluer ce document au gré des nouvelles parutions réglementaires, mais également selon les attentes exprimées des Troyens et des transformations engagées sur la Ville. Les 3 000 exemplaires édités en 2014 ont été écoulés très rapidement depuis les bâtiments municipaux.

Un budget est également nécessaire pour poursuivre le déploiement dans les différents équipements communaux de poubelles de tri et de cendriers extérieurs.

En 2014, la Ville de Troyes a engagé un plan de paysage visant à développer un plan d'action dans le but d'améliorer la qualité paysagère des espaces urbains. La Collectivité bénéficie d'une subvention de 30 000 € de l'Etat sur cette étude, venant ainsi baisser la charge nette pour la Ville. La première phase de l'étude portait sur la réalisation d'un diagnostic paysager de la Ville de Troyes. Elle s'est achevée en novembre 2014.

La seconde phase qui s'échelonne sur l'année 2015 consiste à formaliser un plan d'actions pragmatique et opérationnel pour les jardiniers de la Collectivité. Un rapprochement avec les autres communes du Grand Troyes voire le syndicat DEPART est en réflexion.

Enfin, des événementiels seront organisés afin de poursuivre la sensibilisation des Troyens aux enjeux de développement durable : semaine du développement durable, fête du Parc des Moulins, semaine de la mobilité.

Site des Moulins

Le budget de fonctionnement affecté au développement durable est principalement alloué à l'organisation de la quatrième fête du Parc des Moulins le 28 juin 2015. Cette journée conviviale attire de nombreux visiteurs et permet de faire connaître les actions de développement durable portées par la Ville et ses partenaires. Outre sa dimension festive, cet événement repose sur une volonté d'informer et de susciter la curiosité du public sur des thèmes variés : biodiversité, solidarité sociale, déchets, consommation responsable, agriculture locale, éducation, transport...

Le budget prévu pour cette opération est de 9 000 €. Cette somme est affectée à la prise en charge par la Ville des postes suivants : création et impression de supports de communication, frais liés aux animations et à la présence des services de premiers secours sur le site, frais de gardiennage.

🔗 Régie Propreté :

374 700 €

Le budget du service s'établit à **374 700 €** en dépenses en 2015. Depuis le transfert de la collecte des déchets ménagers au Grand Troyes, le 1^{er} janvier 2012, le service Propreté s'est structuré autour des missions de nettoyage des espaces publics, tout en continuant l'accompagnement des interventions de collecte. Dans le cadre des opérations de sensibilisations sur les incivilités menées par la Ville de Troyes depuis 2013, les opérations « coup de propre » et les interventions de la brigade environnementale auprès de collèges et lycées se poursuivent.

Le désherbage de la Ville est effectué en respectant l'engagement « 0 phyto ».

Enfin, la Ville prévoit de reconduire le partenariat initié en 2014 avec les bailleurs sociaux Troyes Habitat et Mon Logis dans les quartiers des Chartreux, des Sénardes et du Point du Jour, portant sur l'entretien des espaces inter-bâties sans distinction et indépendamment de leur statut privé ou public, par un prestataire ayant recours à l'insertion par l'emploi.

③ Espaces paysagers :

321 910 €

Le budget s'élève en 2014 à **321 910 €** et reste principalement consacré à l'entretien des parcs et jardins, ainsi qu'aux prestations d'élagage. Une part importante du budget concerne l'acquisition de végétaux, de terreaux et autres semences pour la valorisation du patrimoine arbustif, floral, les prairies fleuries sur les grands espaces et le patrimoine arboré. Une autre partie est consacrée à l'achat de pièces détachées, matériels d'arrosage et petits outillages.

Une partie des crédits est également affectée au chantier d'insertion sur le Parc des Moulins et à la mise en œuvre de la 2^{ème} partie du plan paysage.

④ Energie :

3 257 000 €

2014 a été marquée par l'obligation de mettre en concurrence le fournisseur historique de gaz naturel, GDF SUEZ. La Collectivité a intégré le **groupement d'achat de gaz naturel piloté par le SDEA**. Le marché a été attribué à GDF SUEZ en décembre 2014 avec une **baisse tarifaire de l'ordre de 24%** sur la molécule soit une économie attendue pour la Collectivité de 200 000 €. Cependant, le doublement de la taxe sur le gaz naturel (TICGN) au 1^{er} janvier 2015, représente une dépense supplémentaire de l'ordre de + 46 000 €, et réduit d'autant l'économie née de la mise en concurrence des fournisseurs de gaz.

Des travaux de rénovation du traitement d'air ont été réalisés à la piscine des Chartreux pour un montant de un million d'euros (installation mise en service fin septembre 2014). Bien que plus consommatrice en énergie électrique (plus-value estimée à 30 000 €), la nouvelle installation permet de diminuer significativement la puissance souscrite auprès de la SEM énergie (installation raccordée au réseau de chaleur des Chartreux) et de générer une économie globale de l'ordre de 90 000 €.

L'augmentation des tarifs conduit néanmoins à prévoir une hausse de 3 % des dépenses d'électricité. Une hausse de la taxe CSPE au 1^{er} janvier 2015 emporte une dépense supplémentaire estimée à plus de 24 000 €.

La reprise en gestion (électricité, gaz et maintenance) du bâtiment communal Audiffred, place de la tour, impacte le budget pour une plus-value estimée à 40 000 €, compensée par une diminution de la contribution versée au CMAS.

Ainsi le budget « énergie » 2015 est arrêté à **3 257 000 €** englobant notamment l'eau (395 000 €), l'électricité (990 000 €), le chauffage (874 000 € le réseau de chaleur et le marché P1), le combustible (360 000 € comprenant le gaz naturel, le gaz propane et le fioul domestique), la maintenance pour 611 000 € et 27 000 € pour l'amélioration des installations.

Les recettes attendues sont estimées à **45 000 €** correspondant au règlement par le Grand Troyes de la quote-part relative au chauffage des médiathèques de quartier, au remboursement par l'I.M.E. Chantejoie des coûts d'assainissement, au paiement par la SODEXO des charges de chauffage relatives à l'exploitation de la cuisine centrale ainsi qu'à la revente d'électricité photovoltaïque produite à l'espace Sénardes (340 m² de panneaux installés) représentant pour cette dernière une recette annuelle estimée à 10 000 €).

⑤ Délégation de service public de l'eau potable :

50 000 €

Les recettes de la Ville attendues pour 2015 s'élèvent à **268 890 €** et correspondent à l'engagement contractuel du délégataire en matière d'occupation du domaine public et de frais de contrôle.

Pour l'année 2015, une ligne en dépense est inscrite à hauteur de 50 000 € au titre de l'AMO sur le passage de la gestion de l'eau en Régie (comparaison des différents scénarii, protocole de fin de Délégation de Service Public, construction de la Régie).

⑥ Gestion animale :

85 000 €

Une dépense à hauteur de 70 000 € est fléchée au titre du marché de prestation de service sur la fourrière animale. Il est à noter que l'agglomération mène une réflexion sur le transfert de cette compétence et une mutualisation de la prestation sur l'ensemble des communes.

Les recettes annuelles s'élèvent à **8 500 €**, et correspondent à la facturation de prestations pour lesquelles les tarifs sont réévalués en 2015. Ils comprennent, dans le cadre d'une reprise par le propriétaire, la facturation de la prise en charge de l'animal, un forfait journalier et la refacturation des frais de vétérinaire et de tatouage.

S'inscrivant dans la continuité d'actions engagées depuis plusieurs années, il est proposé de poursuivre les actions d'entretien sur le pigeonier situé jardin du Rocher (4 000 €/an), et de procéder à des campagnes de captures de pigeons avec stérilisation (10 000 €).

Pour mémoire, la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)** se trouve fléchée dans la partie « services généraux ». Instaurée en 2009, elle s'applique à tout dispositif publicitaire - enseigne de plus de 7 m², pré-enseigne de plus de 1,5 m² et affichage publicitaire dès le premier mètre.

Les recettes tant pour la partie publicité qu'enseigne pour l'année 2015 sont estimées à **150 000 €**.

C3 - CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ENERGIE	127 700		- 127 700
Rénovation de chaufferies	127 700		- 127 700
2 - PROPLETE - CADRE DE VIE	7 000		- 7 000
Propreté - Moyens techniques	4 000		- 4 000
Propreté - Grosses réparations	3 000		- 3 000
3 - ESPACES PAYSAGERS	464 000	53 260	- 410 740
Espaces verts - moyens techniques	62 000		- 62 000
Espaces verts - aménagement espaces verts	72 000		- 72 000
Espaces verts - création nouvelles aires de jeux	70 000		- 70 000
Aménagement du site des Moulins (parc) : poursuite aménagement du parc, jardins potagers et autres, reconstruction mur d'enceinte, travaux nagère ...	80 000	11 690	- 68 310
Aménagement du site des Moulins (bâti) : réhabilitation Maison des Maraîchers (second œuvre)	130 000	41 570	- 88 430
Aménagements connexes abords éco-quartier Tauxelles (chemins et coulée verte)	50 000		- 50 000
4 - EAU POTABLE	87 000	52 780	- 34 220
Préservation des ressources et périmètres de captage (études complémentaires et travaux)	87 000	52 780	- 34 220
5 - PROTECTION ET GESTION ANIMALE	6 000		- 6 000
Protection animale - Achat d'un pigeonnier	6 000		- 6 000
TOTAUX GENERAUX (hors études globalisées)	691 700	106 040	- 585 660

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

691 700 €

La section d'investissement fait apparaître un montant de dépenses de **691 700 €** hors frais d'études pour des recettes attendues de **106 040 €**.

❶ **Energie :**

127 700 €

Parallèlement au plan de renouvellement débattu avec l'exploitant dans le cadre de la « garantie totale », la Collectivité poursuit ses investissements sur les installations directement pilotées par le service énergie.

Les investissements prévus dans le cadre du programme pluriannuel sont les suivants :

- Modification de commande de chauffage dans les établissements sportifs (8 000 €);
- Poursuite du programme de raccordement des chaufferies au réseau de fibres informatiques de la Ville (10 000 €);
- Remplacement de chaudières murales dans 4 logements (6 000 €);
- Création d'un branchement électrique de la station de relèvement des eaux usées au Domaine de Servigny (4 500 €)
- Modification des réseaux et isolation de conduite de chauffage Piscine des Chartreux (10 000 €)
- Pose d'un radiateur salle RASED Ecole Élémentaire Auguste MILLARD (2 500€)
- Modification électrique Eglise Saint PANTALEON par la suppression tarif jaune et création d'un tarif bleu (18 000 €)
- Rénovation de l'installation de chauffage Bâtiment Théâtre de la pierre Noire (10 000 €)
- Suppression de cuves fioul (50 000 €)
- Remplacement de 2 mitigeurs Salle Omnisports (6 500 €)
- Suppression du branchement gaz cuisine salle des Fêtes (1 400 €)

Les investissements prévus dans le cadre de **programmes spécifiques** sont les suivants :

- Rénovation et la mise en conformité du réseau de distribution d'eau chaude sanitaire de la piscine des Chartreux (90 000€)

Cette opération est inscrite en investissement sur le secteur « Sports et loisirs ».

② Propreté :

7 000 €

Le budget du secteur « Cadre de Vie propreté » s'établit à **7 000 €** en dépenses et sera consacré notamment à l'acquisition de petits matériels tels que des souffleurs à feuilles, ainsi que d'éventuelles réparations sur les matériels roulants affectés au service.

③ Espaces paysagers :

464 000 €

Un premier budget courant de 134 000 € comprend l'acquisition de moyens techniques à hauteur de **62 000 €** pour l'achat de matériels pour l'entretien des espaces verts, l'achat de voliges métalliques, de matériels d'arrosage, le remplacement de paniers de jardinières, la réfection du sol d'un tunnel au sein des serres). Le programme de requalification d'espaces paysagers à hauteur de **72 000 €** concernera différentes opérations : l'entrée du parking Victor Hugo, la mise en place de jardinières rue Champeaux cour de la rencontre, le paysagement du passage Hugues de Payns, une intervention sur le square Saint-Bruno, mais également la mise en place de mobiliers urbains dans le jardin des Hauts Clos.

Le budget prévoit aussi un crédit affecté au remplacement d'une aire de jeux sur l'axe Edouard Vaillant.

④ Préservation des ressources et périmètres de captage :

87 000 €

Le budget investissement comporte une ligne de crédits en dépenses à hauteur de **87 000 €**.

Cette ligne permettra, au niveau du barrage de Courgerennes, la réalisation de l'étude sur la restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire, pour les poissons migrateurs, amphihalins (dont le cycle de vie alterne entre le milieu marin et l'eau douce) ou non en application des arrêtés de classement des cours d'eau signés par le Préfet, Coordinateur du Bassin Seine-Normandie (A.E.S.N.). Cette étude devrait faire l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.

Une enveloppe de 7 000 € est par ailleurs prévue au titre de la sécurisation du site de Courgerennes et du traitement des zones humides.

Un crédit de 60 000 € est également affecté à la mise en œuvre des obligations découlant des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (5DUP) des sources de Servigny (Essoyes) et des Fontaines (Jully Sur Sarce). Cette dépense est principalement constituée de la mise en œuvre de sécurisation des sources. Cette dépense fera l'objet d'un co-financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Du fait des recettes attendues (52 780 €), la charge nette pour la Collectivité est de 34 220 €

Aménagement du Parc des Moulins : Les travaux prévus en 2015

Une enveloppe de 210 000 € est consacrée au développement du **Parc des Moulins**, comprenant le bâti (**130 000 €**) et l'aménagement du parc (**80 000 €**), avec une recette attendue de **41 570 €**. Pour le Secteur Espace des Maraîchers, le budget de la section bâti sera consacré à la reconstruction de la Maison des Maraîchers. La réalisation du clos-couvert (remontage ossature bois, charpente et couverture) a débuté le 2 mars 2015.

Ce bâtiment offrira des espaces polyvalents au rez-de-chaussée destinés à l'organisation d'expositions, de conférences ou d'ateliers sur les thématiques de la biodiversité, du jardinage et plus largement de l'environnement. La Maison des Maraîchers pourra être mise à disposition d'associations locales et d'institutions publiques partenaires de la Ville de Troyes.

Pour la phase second-œuvre, les travaux seront réalisés par un chantier formation encadré par l'AFPA et financé par la Région Champagne Ardenne. Ce chantier débutera en octobre 2015 pour se terminer au printemps 2017.

Le projet de la Maison des Maraîchers est également financé par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2012.

Les premiers jardins pédagogiques et associatifs seront aménagés en 2015 autour de la remise réhabilitée en 2014 par un chantier formation. L'association Boutique Boulot y cultivera un jardin potager.

L'animateur Développement Durable de la Ville de Troyes aménagera un jardin pédagogique pour y accueillir des enfants des écoles de la Ville dans le cadre de ses animations.

Secteur ancien parc Henry

Suite à l'aménagement d'une nouvelle entrée rue des Bas-Trévois (pose d'un platelage bois) et à la dérivation de la Nagère (cours d'eau rouvert en 2014 dans le cadre de la requalification de la rue Guillaume le Bé), une restructuration des cheminements sera entreprise dans l'ensemble de l'ancien Parc Henry.

Secteur maison Mahieu

Le cheminement d'entrée depuis la rue des Ponts fera l'objet d'une requalification afin d'améliorer l'accessibilité des personnes et des véhicules de services.

Les berges du fossé bordant le cheminement seront confortées par la pose d'un tunage en bois. Les travaux seront entrepris par la Ville et le Chantier d'insertion. Les berges seront végétalisées avec l'aide de Société Horticole de l'Aube (conseil).

A l'arrière de la dépendance de la Maison Mahieu, les berges seront également confortées par un tunage. Le chantier d'insertion aménagera une roseraie sur la parcelle avec l'appui technique des services de la Ville et de l'association Les Amis des Roses. Ces travaux nécessiteront l'achat de divers matériaux (concassé, plantes).

Secteur Providence

L'espace dit de la « Providence » sera aménagé en un vaste espace libre ponctué d'équipements de loisirs (jeux pour enfant) et pédagogique (rucher école).

En 2015, un budget de 50 000 € sera dédié à l'aménagement d'un parking végétalisé d'environ 50 places accessible depuis la rue Lucien Planson et destiné aux visiteurs du parc. Ce parking permettra également de répondre à une demande forte pendant les manifestations.

Les autres investissements liés à l'aménagement paysager et à la construction d'équipements seront réalisés à l'issue de la réhabilitation des digues dont la maîtrise d'ouvrage relève du Grand Troyes.

⑤ Protection et gestion animale :

6 000 €

Un crédit de **6 000 €** est prévu pour l'achat de fournitures permettant à un chantier école de procéder à la construction d'un deuxième pigeonnier pour une mise en service en 2016.

**4 – LABELS,
RELATIONS INTERNATIONALES**

La Ville de Troyes a initié **deux labels prestigieux**, « **Ville d'art et d'histoire** » et l'inscription au « **Registre Mémoire du Monde de l'Unesco** » pour le fonds ancien de l'abbaye de Clairvaux, qui font la promotion de nos biens culturels, monuments patrimoniaux et lieux de mémoire. De plus, la Commission européenne ayant décidé de se substituer aux Etats membres pour délivrer le label « Patrimoine européen », la Ville a déposé, en février 2014, un nouveau dossier de candidature intitulé « Troyes, Foyer de l'Europe des échanges, de la circulation des hommes et des idées, un centre innovant et rayonnant de l'industrie européenne de la bonneterie, enraciné dans une tradition de carrefour des échanges européens au Moyen Age ». **La Ville continue son action entreprise depuis de nombreuses années afin de faire connaître Troyes et renforcer son attractivité à l'extérieur de son territoire.**

B4 - LABELS, RELATIONS INTERNATIONALES

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ANIMATION DU PATRIMOINE	410 500	29 000	- 381 500	70 750	8 000	- 62 750
RELATIONS INTERNATIONALES	573 020	48 500	- 524 520	14 100	51 000	36 900
<i>Hors transfert du tourisme au GT</i>	74 020	48 500	- 25 520	14 100	51 000	36 900
TOTAUX	983 520	77 500	- 906 020	84 850	59 000	- 25 850
écart 2015 / 2014				- 898 670	- 18 500	880 170
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>64 000</i>		<i>- 64 000</i>			

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

84 850 €

Le budget de fonctionnement du secteur représente en dépenses d'une part **70 750 €** pour la politique des labels et d'autre part **14 100 €** pour les relations internationales, les recettes attendues étant respectivement de **8 000 €** et **51 000 €**. Ces recettes concernent le soutien du Ministère de la Culture au label « Ville d'art et d'histoire », et d'autre part à la redevance du gestionnaire du camping municipal.

Ce budget de fonctionnement concerne principalement le suivi du label Ville d'art et d'histoire, assuré par la mission Animation du Patrimoine. La programmation envisagée reprend les axes majeurs du label : la réalisation d'ateliers pédagogiques, l'acquisition d'outils et de matériels à des fins éducatives, la formation des guides-conférenciers, l'édition de documents d'aide à la visite et de supports de communication des événements programmés.

Parallèlement, un assistant à maîtrise d'ouvrage sera sollicité afin de connaître la faisabilité pour la Ville de Troyes d'obtenir le label « Patrimoine mondial de l'Humanité » (UNESCO), convention de 1972.

Au titre des Relations internationales, la Ville accueille de nombreuses délégations étrangères, notamment scolaires, tout au long de l'année. Par ailleurs, les échanges nourris depuis plusieurs années avec la ville de Brescia pourraient se concrétiser cette année par la signature du serment de jumelage.

C4 - LABELS, RELATIONS INTERNATIONALES

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - CAMPING MUNICIPAL	5 000		- 5 000
Modernisation	5 000		- 5 000
TOTAUX GENERAUX	5 000		- 5 000

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

5 000 €

Le volet d'investissement comprend un crédit de **5 000 €** ouvert dans le cadre de la maintenance des bâtiments du camping municipal, liée aux obligations de propriétaire.

**5 – VOIRIE,
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL,
SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC,
HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE**

B5 - VOIRIE, CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES ERP, HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REGIE VOIRIE	474 920	274 400	- 200 520	503 500	291 000	- 212 500
SIGNALISATION	1 185 710	5 000	- 1 180 710	1 129 430	6 000	- 1 123 430
REGULATION TRAFIC	52 580		- 52 580	50 660		- 50 660
SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES ERP	3 000		- 3 000	2 700		- 2 700
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	21 800		- 21 800	21 100		- 21 100
TOTAUX	1 738 010	279 400	- 1 458 610	1 707 390	297 000	- 1 410 390
écart 2015 / 2014				- 30 620	17 600	48 220
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>						

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 707 390 €

❶ Le budget de fonctionnement de la **Régie des Espaces publics** s'élève pour 2015 à **503 500 €**.

Les dépenses concernent la gestion et l'entretien de la voirie. Le budget est notamment consacré à l'achat des matériaux et fournitures de voirie nécessaires au fonctionnement des services (enrobés, sel de déneigement, bordures...), la gestion des contrats de mobilier urbain et l'entretien du patrimoine de protection incendie et de fontainerie. De nouveau pour 2015, un crédit pour la location mobilière ponctuelle d'un concasseur pour enrobés et bordures a également été inscrit.

Les recettes de la Régie Espaces Publics (**291 000 €**) proviennent pour partie des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que du mobilier urbain publicitaire et des contrats de viabilité hivernale.

❷ Le budget du secteur **signalisation**, d'un montant de **1 129 430 €**, comprend les dépenses d'énergie liées à l'éclairage public, les branchements divers, la contribution auprès du SDEA pour la gestion et la maintenance de l'éclairage public, la gestion des illuminations de Noël et les fournitures relatives à la signalisation tels que panneaux, produits de marquage etc.

Ce budget englobe également les dépenses de la cellule SIG. Un montant de 15 000 € est alloué à la mise à jour de la base de données du Système d'Information Géographique, l'autre montant s'élève à 30 000 € et est destiné à la détection de réseaux, en vue de pouvoir répondre aux D.T.D.I.C.T. « Demande de Travaux et Demande d'Intention de Commencement de Travaux ».

❸ Le budget affecté à la **régulation du trafic comprenant la signalisation tricolore**, s'élève à **50 660 €**. Il est consacré principalement à la continuité du financement du matériel lié à la mise en œuvre du Poste central de régulation du trafic, à la maintenance des bornes, du matériel électrique ainsi qu'à l'achat de divers outillages. Par ailleurs, il contribue également à financer les réparations des cartes électroniques, ainsi que des matériels divers.

Une convention de service partagé a été signée avec le Grand Troyes dans le cadre du remplacement du poste central de régulation du trafic, par laquelle la Ville met à disposition de la Communauté d'Agglomération les compétences détenues par les agents du service régulation du trafic. Ainsi le personnel concerné accompagne-t-il le Grand Troyes dans ce domaine, tant dans sa mise en œuvre que dans sa gestion.

④ Concernant la **Sécurité-accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et le Service Communal d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)**, l'action de ces services repose principalement sur l'application du pouvoir de police générale et spéciale du Maire en matière de sécurité, salubrité publique, et tranquillité publique. Outre l'engagement de procédures encadrées de façon stricte par la réglementation, les missions de ces services passent également par l'accompagnement, l'écoute, le conseil et la sensibilisation d'administrés et d'exploitants d'E.R.P.

Agents assermentés, les techniciens sanitaires peuvent également être amenés à dresser des procès-verbaux qui seront transmis au Procureur de la République lorsque la situation le nécessite.

Ces 2 services, compte tenu de leur cadre d'intervention, travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat (préfecture, S.D.I.S, A.R.S, D.D.C.S.P.P) ainsi qu'avec de nombreux services de la Collectivité et du Centre Municipal d'Action Sociale.

Concernant le S.C.H.S, le budget de **21 100 €** couvre principalement les analyses (plomb, légionnelles) et les actions de dératisations et de désinsectisations.

S'agissant des **Risques Majeurs**, le Maire, garant de la sécurité au sein de sa commune, doit mettre en place une organisation interne lui permettant de faire face à une situation exceptionnelle pouvant avoir de graves conséquences sur la sécurité de ses administrés. En plus du volet organisationnel décrit au travers du Plan Communal de Sauvegarde, il est proposé à la Ville de se doter d'équipements spécifiques (achat d'une berce en vue du stockage de matériel spécifique).

La mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sureté étendue aux Maisons de la Petite Enfance et aux Accueils Collectifs pour Mineurs nécessite également l'achat de mallette d'urgence dans les établissements comportant du matériel bien spécifique (trousse de secours, radio etc.) à hauteur de 6000 € avec en supplément 500 € dédiés à la communication de support, le Dossier d'information concernant les risques majeurs (DICRIM).

C5 - VOIRIE, CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES ERP, HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - VOIRIE - CIRCULATION - SIGNALISATION	3 235 310	384 670	- 2 850 640
Programme de voirie	1 563 500	61 500	- 1 502 000
Signalisation tricolore - mise en conformité des carrefours à feux	50 000		- 50 000
Ouvrages d'art - travaux	82 000		- 82 000
Parc de défense incendie - remise à niveau du parc	12 500		- 12 500
Installations de voirie	40 000		- 40 000
Régie espaces publics - matériels et moyens techniques	87 400		- 87 400
Circulation - Signalisation - Eclairage public	412 750		- 412 750
Circulation - Signalisation - Illuminations - acquisition et maintenance	20 000		- 20 000
Circulation - signalisation - matériels et moyens techniques	5 000		- 5 000
Axe Chomedey-Vanier : éclairage public	442 160	228 380	- 213 780
Axe Chomedey-Vanier : participation Ville auprès du Grand Troyes	250 000		- 250 000
PRU - quartier Jules Guesde - création aire de jeux J.Guesde maternelle	70 000	46 670	- 23 330
PRU - quartier Beau Toquat - éclairage public , réseaux et voirie	200 000	48 120	- 151 880
2- SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES ERP	150 000		- 150 000
Elaboration des ADAP (Agendas d'Accessibilité Programmée)- Etudes	150 000		- 150 000
3 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (GRAND TROYES)	1 238 200	1 238 200	
Aménagement avenues Chomedey et Vanier	1 200 000	1 200 000	
Axe cyclable de la rue Jacques Bachot	38 200	38 200	
<i>Pour mémoire</i>	<i>278 700</i>		<i>- 66 200</i>
<i>Centre Technique Municipal - poursuite des travaux de modernisation</i>	<i>58 200</i>		<i>- 58 200</i>
<i>Centre Technique Municipal - régie bâtiments - moyens techniques</i>	<i>8 000</i>		<i>- 8 000</i>
<i>Centre Technique Municipal - restructuration des bâtiments (Opération spécifique)</i>	<i>212 500</i>		<i>- 212 500</i>
TOTAUX GENERAUX	4 623 510	1 622 870	- 3 000 640

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

4 623 510 €

❶ Voirie :

3 235 310 €

Le **programme de voirie**, provisionné à hauteur de **1 563 500 €**, permettra notamment la réfection des rues et aménagements suivants : rue Jacques Bachot, traitement de l'arrêt de bus et de la chaussée de la rue Kléber, réfection des trottoirs du pont Saint Jacques, reconstruction de la rue Reine Blanche et la création du parking Desguerros suite à la démolition de bâtiments, aménagement d'une liaison douce entre la rue des Bas Trévois et la rue Belgrand, traitement de la placette rue Camille Claudel, surfacage de la rue Gustave Leheutre et du rond-point West et Wood...

La réfection d'ouvrages d'art est également programmée à hauteur de **82 000 €** et concernera notamment la réalisation des travaux de déplacement de réseaux du Pont de la Tour et la maîtrise d'œuvre sur le Pont de la Paresse. Le programme de remplacement des installations de voirie se poursuit avec un budget fixé à **40 000 €** (pour potelets et corbeilles-cendriers), et une somme consacrée aux programmes annuels relatifs à la protection incendie (**12 500 €**), les matériels et moyens techniques (**87 400 €**) notamment pour le remplacement d'un chargeur.

Un budget de **20 000 €** est prévu pour l'acquisition d'un sapin lumineux fait de LED à basse consommation visant à remplacer le sapin naturel installé en fin d'année sur le parvis de l'Hôtel de Ville et à diminuer les charges de fonctionnement en découlant.

L'éclairage public confié au **S.D.E.A.** fait apparaître un budget de **412 750 €** .

Une enveloppe spécifique de 50 000 € pour la mise en place de capteurs dit stratégiques pourra être inscrite en cours d'année, en vue de l'amélioration des performances de l'outil de régulation du trafic.

Enfin, est également prévue la poursuite des travaux pour **l'opération d'aménagement des avenues Chomedey et Vanier**, dont la Ville assure la maîtrise d'œuvre. Cette opération est **financée par le Grand Troyes**, la Ville de Troyes prenant à sa charge 20 % de l'opération correspondant d'une part aux dépenses d'éclairage public et d'autre part à un fonds de concours versé par le Grand Troyes (692 160 €, dont **442 160 €** pour l'éclairage public et **250 000 €** correspondant à la participation de la Ville auprès du Grand Troyes). En 2013 ont été réalisés un giratoire au carrefour formé par la rue Brocard, et les avenues Chomedey et Vanier, et 2014 a vu la réalisation de la section de chaussée entre les giratoires Danton et Brocard.

② S'agissant de la **Sécurité-accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et du Service Communal d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)**, **150 000 €** seront consacrés en investissement à l'élaboration des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public communaux non accessibles au 1er janvier 2015 et ce, conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014.

**6 – ENSEIGNEMENT,
CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS**

B6 - ENSEIGNEMENT ET CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
AFFAIRES SCOLAIRES	1 047 945	77 360	- 970 585	951 150	73 390	- 877 760
RESTAURATION SCOLAIRE	1 281 580	958 400	- 323 180	1 261 690	992 130	- 269 560
PERISCOLAIRE	590 200	313 100	- 277 100	1 156 710	828 480	- 328 230
TOTAUX	2 919 725	1 348 860	- 1 570 865	3 369 550	1 894 000	- 1 475 550
écart 2015 / 2014				449 825	545 140	95 315
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>960 250</i>		<i>- 960 250</i>	<i>1 147 230</i>		<i>- 1 147 230</i>

Au titre de l'Enseignement et du Conseil municipal enfants, les actions entreprises s'inscrivent dans la continuité en réponse aux besoins et attentes des élèves, parents et des enseignants d'une part, et dans l'installation de la réforme des nouveaux rythmes scolaires d'autre part. Les opérations ordinaires liées au bon fonctionnement des établissements complétées par un programme d'investissement conséquent renforceront l'action quotidienne de la Ville en matière d'éducation au bénéfice de 4 600 élèves des écoles maternelles et primaires.

La démarche d'amélioration du service rendu aux familles troyennes, commune au pôle Famille et Proximité, sera renforcée avec le transfert des services au Bâtiment Audiffred et le déploiement d'un logiciel commun concourant également à la dématérialisation attendue par les familles pour les inscriptions et le paiement de l'ensemble des prestations.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

3 369 550 €

Le budget de fonctionnement, hors frais de personnels permanents, est réparti entre le secteur scolaire pour **951 150 €**, la restauration scolaire pour **1 261 690 €** et la section périscolaire pour **1 156 710 €**.

L'enveloppe destinée au secteur scolaire couvre pour 817 720 € les dépenses de fonctionnement courantes des 35 écoles publiques comme les manuels scolaires, les livres et supports pédagogiques, les cahiers et stylos, les sorties scolaires organisées par les enseignants, le remplacement du personnel ATSEM pour les écoles maternelles, les dotations et subventions allouées par la Ville aux écoles maternelles et élémentaires privées, ainsi qu'à diverses associations porteuses d'un projet ou d'une action auprès du public scolaire.

Au sein de cette section, est inscrite également une dotation d'un montant de 100 280 € destinée au financement des classes transplantées proposées aux enfants (classes vertes et classes de neige) ainsi qu'un montant de 33 150 € relatif aux dépenses obligatoires liées au Centre médico-scolaire qui organise notamment des actions de prévention pour les élèves en dernière section de maternelle et les CM2.

La seconde enveloppe est destinée à assurer le service de restauration scolaire pour **1 261 690 €** et comprend les achats des repas (environ 1800 / jour) et l'encadrement des enfants pendant cette pause méridienne. Il faut rappeler que la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche qualitative des repas distribués en apportant un soin particulier à la rédaction du cahier des charges du prestataire, en procédant à une validation des menus et en consultant annuellement les délégués des parents d'élèves.

Enfin l'enveloppe de la section périscolaire d'un montant de 1 156 710 € est répartie entre le Nouveau Village Educatif pour 400 740 €, les charges supplémentaires engendrées par la mise en place des rythmes scolaires pour 710 250 € et le dispositif Club Coup de Pouce pour 45 720 € dont la vocation consiste à donner l'impulsion nécessaire aux enfants présentant quelques difficultés dans l'acquisition de la lecture. Le double objectif de ces clubs est de favoriser l'entrée dans la lecture par le biais de jeux (sons, mots, écriture, lecture) mais aussi de mobiliser et d'associer les parents dans la scolarité de leur enfant. Sont ainsi concernés 56 enfants des écoles élémentaires Jacques-Yves Cousteau, Georges Charpak, et Auguste Millard, lesquelles accueillent chacune deux clubs. Les écoles élémentaires Charles Dutreix, les Blossières, Jacques de Létin, Marcel Pagnol et les Tauxelles animent, pour leur part, chacune un club.

Le Nouveau Village Educatif, comprend l'offre d'accueil le matin avant la classe et le soir après la classe pour les maternelles, et pour les élémentaires, l'accueil du matin, les études, les ateliers périscolaires et la garderie du soir. Cette offre d'accueil éducatif facultative concerne 920 enfants en maternelle et 1540 en élémentaire.

L'enveloppe allouée couvre notamment les dépenses d'animations des ateliers variés leur permettant de développer leur curiosité par l'éveil à la science, la découverte de la culture asiatique, le hip-hop, le tchouk-ball, les échecs..., les études surveillées désormais organisées dans les 17 écoles élémentaires, les renforts de personnels en maternelle, les transports collectifs, les fournitures et jeux pédagogiques et les actions du Conseil municipal enfants pleinement intégré au Nouveau Village éducatif.

L'ensemble des dépenses dévolues au secteur de l'Enseignement-Conseil municipal enfants est, en partie, financé par des recettes d'un montant global de **1 894 000 €**. Elles regroupent les participations des familles pour la restauration scolaire et les activités payantes du Nouveau Village éducatif, les prestations de services de la CAF. Ces recettes sont complétées par le Fonds d'amorçage pour un montant de 395 370 €.

C6 - ENSEIGNEMENT, CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ECOLES - MAINTENANCE - MODERNISATION	484 300		- 484 300
Ecoles - travaux de modernisation	484 300		- 484 300
2 - ECOLES - MATERIEL ET MOBILIER	55 470		- 55 470
Ecoles - matériels et mobilier	53 670		- 53 670
Equipements informatiques - mission T.I.C.E. - mobilier	1 000		- 1 000
Equipements informatiques - mission T.I.C.E. - informatisation	800		- 800
3 - RESTAURANTS SCOLAIRES	114 500		- 114 500
Travaux de sécurité	50 000		- 50 000
Matériels et mobilier	64 500		- 64 500
4 - OPERATIONS SPECIFIQUES	1 259 870	396 610	- 863 260
PRU - quartier Sénardes- Réhabilitation du groupe scolaire Pagnol	50 000		- 50 000
Travaux de rénovation goupe scolaire G.Charpak (AP/CP)	340 470	140 350	- 200 120
Réfection menuiseries groupe scolaire De Letin	270 000		- 270 000
Dotation équipements numériques dans les écoles primaires	599 400	256 260	- 343 140
<u>Pour mémoire</u>	195 000		- 195 000
<i>Patrimoine enseignement : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance)</i>	195 000		- 195 000
TOTAUX GENERAUX	1 914 140	396 610	- 1 517 530

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 914 140 €

La section d'investissement traduit une volonté de proposer un important programme d'entretien et d'amélioration des bâtiments scolaires.

❶ Concernant les **programmes annuels de maintenance et de modernisation des établissements scolaires publics du 1^{er} degré et des restaurants scolaires**, **484 300 €** seront affectés aux travaux de bâtiments dans les écoles : il s'agira notamment de la réfection du carrelage du couloir de la maternelle Paul Bert et de la réfection du sol de la salle d'accueil à la maternelle Jean Macé, le remplacement de rideaux, la réfection de sols dans plusieurs écoles élémentaires, de la réfection électrique et la pose de faux-plafonds dans les écoles Diderot et Jules Ferry. Une part importante de cette enveloppe chiffrée à 297 000 € permettra la réfection de cours d'écoles.

❷ S'agissant ensuite des **programmes annuels d'équipements en matériels et mobiliers** dans les établissements précités, **55 470 €** seront consacrés à la dotation des écoles maternelles et élémentaires.

❸ Une enveloppe de **114 500 €** sera destinée aux travaux de sécurité et à l'achat de matériels et mobiliers pour les **restaurants scolaires et la cuisine centrale**, pour laquelle **50 000 €** permettront de remplacer les tableaux divisionnaires et les compresseurs.

1 000 € seront affectés à l'achat de mobilier d'informatique et **800 €** permettront de procéder à l'acquisition de logiciels.

④ Enfin, le secteur propose des **opérations spécifiques** d'envergure tant en terme de modernisation des outils mis à disposition des enfants et de leurs enseignants qu'en terme de réhabilitation et de confort dans les structures, estimées à hauteur de **1 259 870 €**.

Sont concernés :

- L'équipement numérique sous forme de Vidéo Projecteurs Interactifs (V.P.I) de 13 écoles élémentaires (599 400 €) qui permettra aux enfants scolarisés d'entrer définitivement dans l'ère du numérique, véritable enjeu éducatif, dès la rentrée de septembre 2015 ;
- Les travaux de rénovation du groupe scolaire Charpak (menuiserie, peintures, préau et réseau chauffage de la maternelle) pour **340 470 €** ;
- La réfection des menuiseries du groupe scolaire Jacques de Létin (maternelle et rez-de-chaussée de l'élémentaire **(270 000 €)** ;
- L'étude de faisabilité de la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Pagnol **(50 000 €)**.

S'agissant des **recettes**, une somme globale d'un montant de **396 610 €** est inscrite. Elle est alimentée par des cofinancements à hauteur de **256 260 €** émanant de la DDU et du FNADT pour l'opération d'équipement numérique et de **140 350 €** au titre de la DDU 2014 pour les travaux du groupe scolaire Charpak.

**7 – CONSEILS DE QUARTIER,
PROXIMITE
RELATIONS AVEC LES HABITANTS**

B7 - CONSEILS DE QUARTIER, PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LES HABITANTS

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RELATIONS AVEC LES HABITANTS	28 440	30 000	1 560	24 500	37 800	13 300
CENTRES SOCIAUX	86 620	209 400	122 780	83 650	217 000	133 350
ANIMATIONS SANTE	4 390		- 4 390			
DEMOGRAPHIE	8 320	15 330	7 010	8 810	15 150	6 340
ELECTIONS	780	43 260	42 480	1 900	38 380	36 480
CIMETIERE	3 250	75 000	71 750	5 400	60 000	54 600
TOTAUX	131 800	372 990	241 190	124 260	368 330	244 070
écart 2015 / 2014				- 7 540	- 4 660	2 880
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>15 500</i>		<i>- 15 500</i>	<i>13 000</i>		<i>- 13 000</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

124 260 €

L'année 2015 marque le regroupement à partir de l'été de l'ensemble des services du Pôle Famille et Proximité au sein du bâtiment Audiffred permettant ainsi, dans un esprit de mutualisation des moyens et des compétences et une logique d'échanges transversaux entre les services, de proposer aux usagers des règles de gestion et d'accès aux services harmonisés par le biais d'un guichet unique d'accueil et d'inscription.

Ce rapprochement des services sera complété par la mise en place d'un nouveau logiciel Famille, véritable outil de modernisation. L'enjeu est d'optimiser la gestion des services offerts à la famille et d'améliorer les relations entre les usagers et la Collectivité en favorisant, notamment, la dématérialisation des procédures et en mettant en place des outils facilitant le pilotage de l'ensemble des activités.

Deux enveloppes concourent aux charges de fonctionnement courant des équipements déconcentrés, sous la responsabilité des services « Relations avec les habitants » (Maisons de quartiers) et « Animation de la vie sociale » (Centres sociaux)

En 2014, les activités plurielles des équipements de proximité ont traduit de façon opérationnelle la volonté municipale de créer le lien avec et entre les habitants, d'être à l'écoute des préoccupations et des attentes des Troyens, en favorisant, au quotidien, le dialogue et la participation de chacun d'eux à la vie locale.

❶ Relations avec les habitants :

24 500 €

Les Maisons de quartier (Marots, Chartreux, Point du jour, Sénardes), structures de proximité, sont conçues pour faciliter les démarches des usagers, offrir des services de proximité, permettre l'exercice de la citoyenneté via les conseils de quartier et proposer des lieux de réunions tant publiques que privées, en cœur de quartier.

Par le biais de ces structures, la Ville propose aux habitants de bénéficier d'un éventail de services publics de proximité utiles dans leur vie quotidienne : prestations administratives et d'état civil, inscriptions scolaires notamment, rencontres avec les élus de la Ville et les interlocuteurs associatifs et institutionnels (PMI, DIDAMS, CIDFF, Association de riverains, conciliateurs de justice...).

Les projets menés par chaque Maison de Quartier constituent un trait d'union entre les habitants, le milieu associatif et l'ensemble des services municipaux.

Chacun des dispositifs décrits ci-dessous favorisera, en 2015, la participation à la vie locale des habitants en développant des démarches d'information, de consultation et de concertation, à savoir :

- **Les Conseils de Quartiers**, instances consultatives, caisses de résonance des quartiers troyens, favoriseront l'expression et le débat, la représentation et la mobilisation des habitants, aux côtés des acteurs associatifs, économiques, institutionnels et municipaux, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie quotidien, participer au développement du quartier, comme de la Ville. Chacune des 18 assemblées annuelles permettra d'établir un contact direct au cœur des différents quartiers.
- **Les permanences d'élus**, leurs 8 points de rendez-vous situés dans les 6 quartiers troyens et leurs 22 rencontres mensuelles.
- **Les réunions publiques** d'information et de concertation pour dialoguer et consulter les riverains sur des projets d'aménagements urbains (Aménagement de la Place St Pierre...). A ce titre, 26 réunions se sont tenues en 2014 tous secteurs confondus.
- **La communication de proximité** qui adressera en temps réel les informations propres à la vie quotidienne, aux habitants et professionnels, par voie de distribution dans leurs boîtes aux lettres.
- **La Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.)** au cœur des quartiers prioritaires qui développera des actions visant à accompagner le changement en mettant les habitants au cœur du suivi des travaux, à garantir la durabilité des investissements réalisés toujours en partenariat avec les acteurs de la gestion locale, à donner un sens au « mieux vivre ensemble » en impliquant les habitants autour des thématiques récurrentes (propreté des espaces urbains,...).

L'offre de location de salles polyvalentes et modulables permet l'organisation de rendez-vous multiformes, en réponse aux sollicitations des habitants et des associations pour l'accueil de leurs évènements respectifs. **Les recettes** des produits d'usage de l'ensemble des locaux attendues pour 2015 s'élèvent à **37 800 €**.

② Centres sociaux :

83 650 €

Les 5 sites (Coulommière, Point du Jour, Chartreux, Sénardes, Jules Guesde) constituent des lieux de rencontres et d'animation, qui favorisent le renforcement des liens entre les habitants en offrant des activités régulières ouvertes à tous, dans le cadre de projets spécifiques agréés par la Caisse d'Allocations Familiales, élaborés en lien avec la réalité sociale de leurs territoires et en partenariat avec les usagers et les acteurs locaux du quartier.

Ces projets participent à la vie de quartier, en organisant des événements et rendez-vous annuels (carnavals, fêtes de quartier...) et mettent en œuvre des activités autour de la solidarité, la citoyenneté, la santé, la culture, la parentalité... qui constituent un véritable levier de la vie collective.

En 2014, les centres sociaux comptaient 660 adhérents.

Toutes ces actions sont menées avec l'appui du comité d'établissement des centres sociaux, composé d'habitants et de partenaires associatifs et institutionnels

Les recettes de fonctionnement des centres sociaux attendues s'élèvent à **217 000 €** (financements C.A.F, adhésions et prestations, financements attribués au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)).

③ Démographie - Cimetière - Elections :

16 110 € (8 810 € + 1 900 € + 5 400 €)

Les crédits affectés au secteur Démographie, d'un montant de **8 810 €**, permettent d'assurer les missions régaliennes relatives à la gestion de l'état civil. Ainsi, la majorité des crédits est-elle consacrée à l'achat des livrets de famille délivrés aux usagers ainsi qu'à la **tenue des registres d'état civil** (achat de feuillets sécurisés et reliure) qui restent encore aujourd'hui juridiquement obligatoires, malgré une utilisation de plus en plus importante de la numérisation.

Le budget de fonctionnement du secteur du cimetière (**5 400 €**) vise à satisfaire l'obligation pour la Collectivité de prise en charge des obsèques des personnes décédées sans famille ni ressources. Les recettes sont, quant à elles, issues des **ventes et renouvellements de concessions** de cimetière, pour un montant prévisionnel de **60 000 €**.

Enfin, **l'organisation des scrutins** départementaux et régionaux en 2015 induira un coût de fonctionnement de **1 900 €**. La gestion des 29 bureaux de vote reposant essentiellement sur la mise en œuvre de moyens humains, les dépenses sont fléchées en quasi-totalité sur le budget « Ressources humaines ». Cependant, le **remboursement des frais électoraux** par l'Etat, calculé notamment sur la base du nombre d'électeurs, est inscrit sur ce secteur, pour un montant estimé à 24 470 €.

Les autres recettes de fonctionnement sont issues de dotations de l'Etat pour la mise en œuvre de la **campagne annuelle de recensement** de la population, soit 13 910 €.

C7 - CONSEILS DE QUARTIERS, PROXIMITE, RELATIONS AVEC LES HABITANTS

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - POLITIQUE DES QUARTIERS ET PROXIMITE	13 450		- 13 450
Centres sociaux - matériels et mobilier	2 450		- 2 450
Maisons de quartiers - matériels et mobilier			
Centre sociaux - travaux de maintenance et de modernisation	11 000		- 11 000
Etablissements de proximité - travaux de maintenance et de modernisation			
2 - SERVICES AUX HABITANTS	20 400		- 20 400
Plan d'amélioration du cimetière	20 400		- 20 400
3 - OPERATIONS SPECIFIQUES	300 000	193 900	- 106 100
Construction d'une salle polyvalente aux Vassaules (AP/CP)	300 000	193 900	- 106 100
TOTAUX GENERAUX	333 850	193 900	- 139 950

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

333 850 €

① **Politique des quartiers et Proximité :**

13 450 €

Le volet annuel d'investissement se monte à **13 450 €** et comprendra :

- L'achat ou le renouvellement de matériel et mobilier dans les centres sociaux pour **2 450 €**.
- La maintenance, l'entretien et la modernisation des équipements de quartier, à hauteur de **11 000 €** incluant :
 - la réfection de la cour d'entrée extérieure de l'accueil social Jules Guesde (8 000€)
 - La création de bureaux pour le personnel au centre René Peltier (3 000€)

Une **opération spécifique** consistera à démarrer la construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassaules pour un montant de **300 000 €** (début des travaux en septembre 2015). Les recettes attendues en 2015 sont de **193 900 €** (D.D.U. 2013, Région, Département et Grand Troyes).

② **Démographie - Cimetière - Elections :**

20 400 €

Comme chaque année, des travaux de reprise de concession seront menés au sein du cimetière communal. Ces opérations, tout en assurant une meilleure gestion des espaces, permettront, à terme, de continuer à pouvoir proposer aux nombreux Troyens qui en font la demande, un emplacement au sein du cimetière de leur ville. **Plusieurs dizaines de concessions seront donc reprises en 2015 pour un coût de 8 000 €.**

Par ailleurs, **divers travaux d'amélioration seront menés pour un montant global de 12 400 € :**

- Rénovation d'une tranche de la voirie interne
- Rénovation paysagère du jardin du souvenir par les services municipaux
- Remplacement du mât soutenant le drapeau au sein du carré militaire récemment rénové.

**8 – SPORTS,
PLANIFICATION ET MAINTENANCE DU
PATRIMOINE BATI,
NTIC**

La commission des sports a souhaité proposer des orientations 2015 s'inscrivant d'ores et déjà dans les axes de travail du prochain Plan d'Action Municipale et demeurant cohérentes avec les exercices budgétaires des années dernières. La priorité reste la **maintenance et la réhabilitation du patrimoine sportif**. La grande majorité des installations sportives municipales date des années 1970, et il est impératif de procéder à des opérations préventives voire curatives afin de maintenir un état satisfaisant pour l'ensemble des usagers. Il convient de rappeler que la mise à disposition des équipements représente plus de 76 000 heures à l'année dans 37 infrastructures spécialisées et 23 équipements extérieurs.

Les **animations sportives organisées par la Ville** seront majoritairement reconduites. En effet, le Semi-marathon, la Corrida de Noël, les nocturnes aquatiques, les randonnées rollers et vélo, ou encore la Fête du Sport, sont devenus des rendez-vous incontournables pour les Troyens et **participent au rayonnement de la Ville**. Le Semi-marathon en est une parfaite illustration puisqu'en l'espace de dix années, sa notoriété n'a cessé de s'accroître, passant de 437 coureurs en 2004 à 2 306 en 2014. Avec quatre épreuves distinctes, l'évènement draine un large public de 6 à 85 ans et la renommée de l'épreuve permet d'attirer près de 22 % de coureurs non Audois, issus de 71 départements différents.

De même, la Ville apportera comme chaque année son concours dans l'organisation de près de 250 événements proposés par les associations sportives troyennes. **L'impact économique** annuel de l'ensemble de ces manifestations est **estimé à près de 3 millions d'euros**.

En corollaire de la création de la délégation « planification de la maintenance du patrimoine bâti », la réorganisation des services municipaux a conduit à fusionner la direction des bâtiments et la direction de l'action foncière et du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2015 pour donner naissance à la direction du patrimoine bâti traduisant les enjeux d'une stratégie patrimoniale affirmée à travers la gestion du parc de bâtiments appartenant à la collectivité ou exploités par celle-ci (plus de 250, dont plus de 200 établissements recevant du public), tant dans sa composition que dans son entretien courant et sa restructuration.

B8 - SPORTS, PLANIFICATION ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI, NTIC
Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PISCINES	118 000	630 000	512 000	121 320	653 500	532 180
INSTALLATIONS SPORTIVES	159 150	262 000	102 850	143 300	223 000	79 700
MANIFESTATIONS SPORTIVES	979 450	77 900	- 901 550	905 250	99 300	- 805 950
ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS	638 380		- 638 380	536 750		- 536 750
<i>REGIE BATIMENTS</i>	142 000		- 142 000	140 000		- 140 000
TOTAUX	2 036 980	969 900	- 1 067 080	1 846 620	975 800	- 870 820
écart 2015 / 2014				- 190 360	5 900	196 260
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>67 000</i>		<i>- 67 000</i>	<i>57 620</i>		<i>- 57 620</i>

La présentation du budget 2015 traduit cette nouvelle approche. La délégation « planification de la maintenance du patrimoine bâti » concentre les interventions sur le clos et le couvert, autrement dit les charges relevant du propriétaire, que le bâtiment considéré relève du domaine public ou du domaine privé de la Collectivité, ou d'un bien pris à bail.

Cette partition budgétaire a vocation à se renforcer. Elle répond à une logique de programmation pluriannuelle des interventions basée sur la recherche permanente d'économies, et d'une rationalisation et optimisation des dépenses. Elle vise également à réduire le nombre de bâtiments et uniformiser les pratiques sectorielles en matière d'entretien des bâtiments communaux en s'appuyant sur une expertise technique renforcée et un examen plus strict des besoins exprimés.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

1 846 620 €

❶ **Piscines – Installations sportives – Manifestations sportives :**

1 169 870 € (121 320 € + 143 300 € + 905 250 €)

S'agissant de cette section, la charge globale brute est de 1 169 870 € dont 264 620 € (**121 320 € + 143 300 €**) consacrés aux charges directes d'exploitation des piscines et des équipements sportifs.

Par ailleurs, une enveloppe de 740 000 € au titre de l'**attribution des subventions municipales** permet d'aider plus de 70 associations sportives fédérant près de 18 000 licenciés. Complémentairement à cette aide financière directe, la **valorisation cumulée des aides indirectes** de la Collectivité en faveur du milieu associatif est supérieure à 730 000 euros.

En atténuation de ces dépenses de fonctionnement, **les recettes escomptées sont estimées à 975 800 €**. Elles proviennent principalement des 135 000 entrées payantes (grand public et activités) sur les deux piscines ainsi que des mises à dispositions payantes d'installations sportives.

Le Conseil Régional et le Conseil Général continuent d'apporter une contribution au titre de l'utilisation des installations sportives par les lycées et collèges.

Enfin, des partenaires privés soutiennent également financièrement l'organisation des manifestations sportives municipales.

② Le budget de fonctionnement affecté directement à la **direction du Patrimoine bâti (536 750 €)** permet de répondre aux diverses obligations réglementaires attachées à chaque bâtiment. Il s'agit notamment des vérifications ou contrôles périodiques relatifs aux installations électriques, systèmes de sécurité incendie, éclairages de sécurité, appareils de levage et ascenseurs, paratonnerres, branchements gaz, grandes cuisines et équipements scéniques. La Collectivité doit par ailleurs faire face aux coûts d'entretien et maintenance de divers équipements indissociables des bâtiments : automatismes d'ouverture, ascenseurs, alarmes intrusion, groupes électrogènes, les moyens de secours, les éclairages de sécurité, les hottes de cuisine et les circuits aérauliques (pour un budget de 200 000 €).

La direction du Patrimoine bâti est amenée à veiller sur l'état sanitaire des bâtiments et à engager pour ce faire des dépenses de maintenance préventive et curative revêtant parfois un caractère d'urgence. A ce titre, des crédits doivent être rapidement mobilisables, soit pour disposer d'un stock de matériaux et matériels adaptés dans le cadre des interventions en régie (**140 000 €**), soit pour faire appel à des entreprises spécialisées retenues dans le cadres de divers marchés publics pluriannuels.

S'agissant d'une propriété communale accueillant majoritairement des services municipaux, la gestion du bâtiment Audiffred est logiquement revenue dans le giron de la direction du Patrimoine bâti tant pour les obligations réglementaires que pour la maintenance courante.

C8 - SPORTS ET LOISIRS, PLANIFICATION ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI, NTIC
Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - SPORTS ET LOISIRS - PROGRAMMES ANNUELS	336 000	91 380	- 244 620
Equipements sportifs - maintenance sur bâtiments	211 000	88 080	- 122 920
<i>Piscine des Chartreux</i>	<i>135 000</i>	<i>88 080</i>	<i>- 46 920</i>
<i>Cosec Hoppenot</i>	<i>41 000</i>		<i>- 41 000</i>
<i>Cosec des Vassaulles</i>	<i>35 000</i>		<i>- 35 000</i>
Equipements sportifs - maintenance sur terrains	55 000		- 55 000
Equipements sportifs - travaux de sécurité	16 000		- 16 000
Equipements sportifs - matériels sportifs et moyens techniques	54 000	3 300	- 50 700
2 - SPORTS ET LOISIRS - OPERATIONS SPECIFIQUES	570 000	110 300	- 459 700
Réhabilitation partielle de la Salle Omnisports -mise en conformité des installations électriques	75 000		- 75 000
Complexe H. Terré - reconstruction de la piste d'athlétisme	200 000	110 300	- 89 700
Piscine des Chartreux - reprise du réseau d'eau chaude sanitaire	90 000		- 90 000
Réaménagement de la salle d'escrimes du COSEC 2	205 000		- 205 000
3 - MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX - PROGRAMMES ANNUELS	777 700		- 777 700
Patrimoine - travaux de sécurité	93 500		- 93 500
Patrimoine - travaux de mise en conformité (électricité, paratonnerres, ascenceurs)	153 000		- 153 000
Patrimoine - matériel de sécurité (extincteurs)	15 000		- 15 000
Hôtel de ville - travaux de modernisation	89 000		- 89 000
Centre Technique Municipal - poursuite des travaux de modernisation	58 200		- 58 200
Centre Technique Municipal - régie bâtiments - moyens techniques	8 000		- 8 000
Patrimoine sportif : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance)	134 000		- 134 000
Patrimoine enseignement : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance)	195 000		- 195 000
Patrimoine culturel : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance)	24 000		- 24 000
Patrimoine affaires sociales/familles : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance) - Petite Enfance	5 000		- 5 000
Patrimoine divers : interventions sur le clos et le couvert (travaux de maintenance) - Maison des Associations	3 000		- 3 000
4 - MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX - OPERATIONS SPECIFIQUES	509 700	65 320	- 444 380
Centre Technique Municipal - restructuration des bâtiments	212 500		- 212 500
Lancement étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation suite à transformation de destination de la maison Mahieu (parc des Moulins)	100 000		- 100 000
Halles - mise en sécurité : suite SSI, remplacement et asservissement de portes coupe-feu, création d'un Poste Central de Sécurité (AP/CP)	197 200	65 320	- 131 880
5 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (NTIC)	56 800		- 56 800
Aménagements numériques : applications mobiles et WIFI	56 800		- 56 800
TOTAUX GENERAUX (hors études globalisées)	2 250 200	267 000	- 1 983 200

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

2 250 200 €

❶ Sports et loisirs :

906 000 € (336 000 € + 570 000 €)

Concernant le programme d'investissement 2015, deux enveloppes ont été retenues.

La première concerne les **opérations spécifiques**.

Depuis plusieurs années, la Ville de Troyes loue des locaux sis rue Audiffred Jouanique à l'association « Les Alsaciens Lorrains ». Ces locaux sont gracieusement mis à la disposition de la Salle d'Armes Troyes Gymnique, association majeure en escrime et reconnue tant au niveau local que national. Afin de réduire les charges locatives et d'améliorer les conditions d'accueil des pratiquants, il est prévu de **réhabiliter la salle d'escrime du COSEC 2 et d'aménager une nouvelle salle** dans l'ancien dojo contigüe. Ces aménagements permettront de transférer dès la rentrée de septembre prochaine la Salle d'Armes en proposant des conditions particulièrement optimales dans un espace sportif dédié. Le montant des travaux est évalué à **205 000 €**.

Toujours sur le COSEC 2, 30 000 € sont affectés aux études préalables à la réhabilitation globale de l'établissement (autres locaux que ceux précités).

Une autre opération spécifique concerne la **réhabilitation du stade d'athlétisme du complexe sportif Henri-Terré**. Cette installation fait partie des équipements structurants de la Ville de Troyes puisqu'il existe seulement deux pistes d'athlétisme répondant aux exigences de la Fédération Française d'Athlétisme à l'échelle de la région Champagne Ardenne. De plus, accessible aux usagers chaque jour de l'année, elle est sans nul doute un des équipements sportifs municipaux les plus fréquentés, et s'y côtoient associations, scolaires ou simples adeptes de la course à pied. Construite en 1976, avec une dernière rénovation datant de plus de vingt ans, elle nécessite une remise aux normes globale en raison de la vétusté voire de la dangerosité de la piste ainsi que des aires de lancers ou de saut. Ces réhabilitations permettent également de répondre à l'évolution des normes.

Enfin, les installations électriques de la Salle Omnisports seront rénovées, intervention lourde assortie de travaux de démolition et de mise en sécurité pour un montant de **75 000 €**.

La seconde enveloppe concerne les programmes annuels.

Un **effort sera réalisé cette année sur la piscine des Chartreux** qui, avec ses 210 000 entrées annuelles, est un **équipement structurant** majeur. Dans la continuité des travaux réalisés en septembre 2014 avec le changement de la centrale de traitement d'air, **90 000 €** seront engagés afin de réaliser des travaux sur le réseau d'eau chaude sanitaire dans la cadre d'une mise en conformité. Il est également prévu de procéder pour 70 000 € (dont 35 000 € dès 2015) au changement complet de l'éclairage des bassins en LED permettant de réduire à la fois la consommation mais également les coûts de maintenance. Cet investissement devrait être amorti en trois années. De plus, des travaux de **mise en accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite et de **traitement d'eau** sont également programmés pour près de 100 000 €, soit au total un crédit de 260 000 € réservé pour cet établissement sur 2015.

Au titre du patrimoine bâti, une **ligne budgétaire de 134 000 €** a été réservée pour **diverses interventions prioritaires de maintenance** dans plusieurs équipements sportifs afin d'améliorer les conditions d'accueil des pratiquants (réfection des vestiaires, des douches, etc).

En ce qui concerne les **travaux sur terrain, une enveloppe globale de 55 000 €** a été retenue permettant entre autres, l'entretien des terrains de football sur les complexes sportifs municipaux.

② Amélioration du patrimoine bâti : **1 287 400 € (777 700 € + 509 700 €)**

La Collectivité complète les interventions réglementaires et de maintenance nécessaires par des travaux de mise en conformité plus conséquents (**153 000 €**) et par l'achat de matériel de sécurité (**15 000 €**) ou des travaux liés à la sécurité des personnes et des biens (**93 500 €**).

Des travaux sont prévus dans le cadre d'un programme annuel récurrent de modernisation du Centre Technique Municipal (**58 200 €**), de l'Hôtel de Ville (**89 000 €**) auquel s'ajoute l'achat de différents matériels (électroportatifs...) pour la Régie Bâtiments (**8 000 €**). La section d'investissement s'élève ainsi pour ce secteur à **777 700 €** en 2015.

En effet, la direction du Patrimoine bâti porte désormais une part importante des crédits affectés aux interventions relevant du clos et du couvert des bâtiments (cette démarche sera encore renforcée à l'occasion des prochains exercices budgétaires) et continue bien sûr d'offrir pour l'ensemble des secteurs.

A ce titre, on peut relever les **interventions programmées** suivantes :

- Les travaux de ravalement de façades à l'école élémentaire Jean Jaurès ;
- La réfection partielle des peintures du groupe scolaire Diderot suite au retrait d'éléments amiantés ;
- La réfection partielle de la toiture du C.O.S.E.C. des Sénardes ;
- La rénovation des douches au COSEC Hoppenot, aux vestiaires de football du complexe H. Terré, au gymnase Charles Dutreix et au COSEC des Terrasses ;
- La fin des travaux dans 3 dortoirs du domaine de Servigny convenus dans le cadre de l'accord trouvé avec la société Moët et Chandon ;
- Les travaux sur le patrimoine locatif privé de la Collectivité ;
- Le renouvellement de la sonorisation de la salle des fêtes et de la salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

En outre, au titre des **opérations spécifiques**, on note :

- Divers travaux de réaménagement de bureaux au bâtiment Audiffred, à l'Hôtel de Ville et sur la mezzanine des Halles ;
- la poursuite des travaux de mise en conformité des installations techniques des Halles et la réfection de la toiture ;
- la création d'un Poste Central de Sécurité aux Halles ;
- la restructuration et extension des bâtiments du Centre Technique Municipal ;
- les études sur la réhabilitation de la maison Mahieu.

③ Nouvelles Technologie de l'information (NTIC) :

56 800 €

Deux projets seront menés en 2015 :

- La **mise en service d'une application municipale sur mobiles et tablettes** proposant un grand nombre de services en mobilité : actualités, évènements géo-localisés, déclaration d'incidents dans l'espace public, etc. (40 000 €).
- En complément du déploiement de la technologie 4G par les opérateurs, une **couverture WIFI** permettant l'accès à Internet au centre-ville et aux abords des maisons de quartier (16 800 €).

9 - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, DEPLACEMENTS URBAINS

C9 - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, DEPLACEMENTS URBAINS

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - MAINTENANCE DES ESPACES PUBLICS	25 000		- 25 000
Maintenance voirie requalifiée	25 000		- 25 000
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES DE REQUALIFICATION	1 870 000	276 500	- 1 593 500
Requalification de la place Saint Pierre (AP/CP)	1 000 000	276 500	- 723 500
Requalification de la place Langevin (études préalables)	20 000		- 20 000
Ilôt Juvenal des Ursins - création d'un jardin et mise en accessibilité Hôtel	250 000		- 250 000
Requalification de l'îlot Bourse du Travail	600 000		- 600 000
TOTAUX GENERAUX	1 895 000	276 500	- 1 618 500

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 895 000 €

❶ Maintenance des espaces publics :

25 000 €

En accompagnement des actions menées en matière d'urbanisme ou de voirie, le secteur Requalification des Espaces Publics est engagé dans la Mutation urbaine du cœur de Troyes avec, en particulier, une réflexion des services sur la requalification du parvis de la Cathédrale, l'aménagement du jardin de l'Hôtel Juvénal des Ursins au cœur de l'îlot Alhambra ainsi que l'aménagement des abords la Bourse du Travail, et engagement des premières réflexions autour du réaménagement de la place Langevin.

Parallèlement, un budget à hauteur de **25 000 €** pour la maintenance des espaces requalifiés est proposé (marchés de remplacement de dalles de trottoirs).

❷ Opérations spécifiques :

1 870 000 €

- Un crédit de **1 000 000 €** est prévu au budget 2015 pour la première partie de la **requalification de la place Saint Pierre et de la rue de la Montée Saint Pierre**. L'objectif de cette requalification est de conforter les usages quotidiens d'un parvis, lieu de rendez-vous et de contemplation du monument, et de créer un lien fort entre les éléments du futur pôle muséal.
- **600 000 €** sont proposés pour la création d'un **jardin public à l'arrière de la Bourse du Travail**. Une première étape va consister à requalifier les rues de la Bonneterie et de la Vicomté.
- Une enveloppe de **250 000 €** est prévue au Budget 2015 pour la création d'un **jardin public à l'arrière de l'Hôtel Juvénal des Ursins**. Ce jardin d'inspiration Renaissance sera desservi depuis la ruelle des Chats et la rue Paillot de Montabert, rue entre lesquelles il sera possible de cheminer librement.
- Un crédit de **20 000 €** est également prévu au budget 2015 pour les études préalables à la **requalification de la place Langevin**.

**10 – URBANISME,
SECTEUR SAUVEGARDE
RENOVATION URBAINE**

Le secteur de l'urbanisme, du développement urbain et de la requalification des espaces publics regroupe des **actions variées** pour certaines très opérationnelles et d'autres inhérentes à l'élaboration ou mises à jour de documents prospectifs et programmatiques. Toutes **concourent à l'embellissement et au développement de l'attractivité de la Cité** autour de **la mise en valeur du patrimoine**.

La mise en chantier des premières opérations de restauration immobilières instruites dans le cadre de la 4^{ème} OPAH-RU souligne la richesse du centre ancien dont le périmètre de protection est étendu aux limites « naturelles » du Bouchon de Champagne. **L'étude portant sur la révision du règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** se poursuit avec un passage en Commission Nationale Secteur Sauvegardé prévu fin 2015, début 2016. **La commission locale de secteur sauvegardé sera quant à elle appelée à se prononcer dans le courant de l'année pour émettre un avis sur la refonte du règlement et cartes** associées sous l'égide du Cabinet Melissinos chargé du suivi de ce dossier par la DRAC Champagne-Ardenne.

Compte tenu du net ralentissement du marché de l'immobilier, la mutation des dernières grandes emprises (exemple : site EDF Gambetta, site des Ursulines) reste un sujet d'actualité nécessitant une attention et accompagnement de la collectivité. Si le Plan Local de l'Habitat et le Plan Local d'Urbanisme notamment, permettent de définir des orientations et d'encadrer les droits à construire, la Ville peut aussi jouer un rôle à travers le foncier qu'elle peut libérer et les actions de requalification des espaces publics qu'elle peut initier. Dans ce contexte, il est apparu préférable de différer la commercialisation des terrains communaux situés **le long de l'axe Chomedey (éco-quartier)** et de mettre à profit la période à venir pour consolider les connaissances techniques sur le sous-sol de ce vaste espace foncier. L'Approche Environnementale et Urbaine, méthode retenue pour ce projet, initiée en 2014 se poursuit.

L'engagement sous maîtrise d'ouvrage du Grand Troyes des études autour du Pôle d'échange multimodal devrait permettre d'étendre la réflexion à l'ensemble du quartier en lien notamment avec la SA Mon LOGIS, l'école Jeanne d'Arc, etc.

Si la rénovation urbaine du **quartier Marots - Beau Toquat** est déjà entrée dans une phase opérationnelle tant sur le bâti que sur les espaces publics, la rénovation du quartier Planche Clément devrait connaître la même évolution dès 2015. Les attentions se tourneront également sur **le quartier Jules Guesde, retenu dans le cadre du Nouveau PNRU (NPNRU), quartier d'intérêt national.**

L'année 2015 sera consacrée à la contractualisation avec l'Etat et sera l'occasion de soumettre à la discussion la réflexion urbaine initiée en 2009 et d'arrêter les grandes lignes de ce projet d'envergure situé aux portes du centre-ville.

B10 - URBANISME, SECTEUR SAUVEGARDE ET RENOVATION URBAINE
Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
POLE URBANISME ET PATRIMOINE	39 960	5 980	- 33 980	35 800	29 530	- 6 270
GESTION DES SOLS	12 890		- 12 890	7 680		- 7 680
SECTEUR SAUVEGARDE	388 800	203 000	- 185 800	584 900	186 520	- 398 380
ACTION FONCIERE ET PATRIMOINE	732 900	998 000	265 100	705 510	1 122 350	416 840
Pour mémoire Budget Annexe Opération de restauration Immobilière Hors opérations d'ordre (détail : cf tableau B14)				740 000	440 000	300 000
TOTAUX hors Budget Annexe	1 174 550	1 206 980	32 430	1 333 890	1 338 400	4 510
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>3 500</i>		<i>- 3 500</i>			

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 333 890 €

① Urbanisme Gestion des sols et Secteur sauvegardé :

628 380 €

Le budget du secteur de l'urbanisme (35 800 € + 584 900 € + 7 680 €, soit 628 380 € au total en dépenses), incarné au sein de l'organisation municipale par la direction de l'urbanisme et du développement urbain, évolue sensiblement en 2015 en raison du lancement opérationnel de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) dans le bouchon de Champagne et la création d'un budget annexe. L'articulation du budget repose sur 4 axes principaux :

- 1 - L'expertise urbaine et architecturale auprès des porteurs de projets en lien avec les autorisations du droit des sols ;
- 2 - La mise en valeur du patrimoine dans le Bouchon de Champagne ;
- 3 - Les politiques contractuelles engagées avec l'Etat en faveur de la rénovation urbaine (notamment le P.N.R.Q.A.D., NPNRU sur le quartier Jules Guesde piloté par le Grand Troyes...) ;
- 4 - Le développement de l'attractivité et l'essor du territoire dans un cadre prospectif.

Pour la partie liée au fonctionnement, ces différents thèmes se déclinent de la manière suivante :

- **Poursuivre l'accompagnement des pétitionnaires dans leur projet en s'appuyant sur l'expertise de 3 architectes-conseils sur l'ensemble du territoire communal.** Sachant que la qualité des dossiers repose sur la conception architecturale, le respect des règles des divers documents d'urbanisme... mais également, sur le travail d'explication en amont auprès des porteurs de projets pour pouvoir faire évoluer les projets favorablement, les services bénéficient de l'appui de trois professionnels, pour un budget annuel de l'ordre de 32 000 € (dont 25 000 € pour le secteur sauvegardé en raison des visites et commissions hebdomadaires).

- **La mise en œuvre du Programme National des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D.).** Cette opération regroupe l'animation (accompagnement technico administratif) de la 4ème O.P.A.H.-R.U. couplé au montage juridique de l'O.R.I. (Opération de Restauration Immobilière). En 2015, il s'agit de lancer l'enquête parcellaire sur la base du dossier de la première DUP, avec éventuellement la préparation de Déclaration d'Utilité Publique n°2 (selon l'état d'avancement opérationnel de la première D.U.P), Le coût annuel est de 321 000 €.
- Au sein des crédits du secteur sauvegardé, **la création d'un budget annexe en 2015 pour le PNRQAD** (acquisitions, actions de recyclage immobilier...) nécessite le versement d'une subvention du budget principal de 225 000 € en section de fonctionnement pour créer le budget annexe.
- **Replacer la connaissance du patrimoine au cœur des échanges en s'appuyant sur des analyses scientifiques et recherches historiques.** La Ville poursuit le travail initié ces dernières années, en faisant réaliser aussi souvent que nécessaires des études dendrochronologiques sur les immeubles en pan de bois en cours de réhabilitation (action structurée en 2013), ainsi que des études chromatiques. Le but est de mieux connaître ce patrimoine et accompagner les maîtres d'ouvrages dans les choix techniques (garantie sur la qualité scientifique des réhabilitations). Le coût est estimé à 13 000 €.
- **Continuer à développer des réflexions prospectives sur l'évolution du tissu urbain en lien avec les instituts de formation supérieure (EPF, ENSAN...)** comme par exemple l'écoquartier ou le site Vouldy (Pôle Muséal).

② Action foncière et patrimoine :

705 510 €

- La gestion active du patrimoine communal présente un **résultat net positif** à hauteur **de 416 840 €** avec une **recette attendue de 1 122 350 €** pour l'année 2015 pour une **dépense estimée à 705 510 €**. Deux postes pèsent principalement, les charges locatives et de copropriétés d'une part et les taxes foncières d'autre part, pour un montant respectif de 338 480 € et 284 200 €.
- Au titre des recettes, outre la contribution de l'E.P.A. La Maison du Boulanger Centre culturel pour la mise à disposition des théâtres, il est à noter la fin de la mise à disposition à l'hôpital du terrain rue Burgard (- 19 000 €), mais aussi la reprise en gestion des mises à dispositions aux associations à la Maison des Associations Pasteur (+ 28 000 €). Ce dernier élément s'inscrit dans la logique de rationalisation du fonctionnement des services tenant compte des savoirs faire développés par la direction du Patrimoine bâti dans le domaine de la gestion locative.

C10 - URBANISME, SECTEUR SAUVEGARDE ET RENOVATION URBAINE
Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	70 000	35 000	- 35 000
Planche Clément - réhabilitation local communal	70 000	35 000	- 35 000
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES	264 000	56 660	- 207 340
Subvention d'équipement à verser pour la révision de l'extension du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) : études, suite et fin	18 000		- 18 000
Transformation de la ZPPAUP en AVAP	50 000	16 660	- 33 340
Eco-quartier Tauxelle : études géotechniques, diagnostic archéologique, etc	60 000		- 60 000
Modernisation du domaine de Servigny - travaux	136 000	40 000	- 96 000
3 - PROGRAMMES ANNUELS	721 000	5 000	- 716 000
Acquisitions de terrains et de bâtiments	300 000		- 300 000
Travaux sur bâtiments non affectés	186 000		- 186 000
Travaux de sécurité/conformité bâtiments du patrimoine communal mis à bail	40 000		- 40 000
Démolitions de bâtiments	140 000		- 140 000
Travaux de voirie - renforcement extension des réseaux électriques (suite dépôt PC)	50 000		- 50 000
Cautions locatives et remboursements	5 000	5 000	
4 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	330 000	92 000	- 238 000
Secteur Sauvegardé - Subventions pour restauration immobilière	100 000		- 100 000
Subvention OPAH 2012-2017 (AP/CP)	230 000	92 000	- 138 000
5 - AVANCE AU BUDGET ANNEXE DE RESTAURATION IMMOBILIAIRE PNRQAD (ORI)	300 000		- 300 000
Avance d'investissement au budget annexe	300 000		- 300 000
TOTAUX BUDGET PRINCIPAL (Hors PRU Troyen et études globalisées)	1 685 000	188 660	- 1 496 340
<u>POUR MÉMOIRE :</u>			
BUDGET ANNEXE RESTAURATION IMMOBILIERE		300 000	300 000
EQUIPEMENT DE PROXIMITE ET AMENAGEMENTS			
<i>PRU troyen - quartier du Point du Jour - extension et réhabilitation Crèche du Parc</i>	<i>100 000</i>		<i>- 100 000</i>
<i>PRU - quartier Sénardes- Réhabilitation du groupe scolaire Pagnol</i>	<i>50 000</i>		<i>- 50 000</i>
<i>PRU - quartier Beau Toquat - éclairage public , réseaux et voirie</i>	<i>200 000</i>	<i>48 120</i>	<i>- 151 880</i>
<i>PRU - quartier Jules Guesde - création aire de jeux J.Guesde maternelle</i>	<i>70 000</i>	<i>46 670</i>	<i>- 23 330</i>

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 685 000 €

❶ Urbanisme Gestion des sols et Secteur sauvegardé :

Le programme d'investissement répond également pour une grande partie aux engagements contractuels que la Ville a pris pour la requalification du centre historique (P.N.R.Q.A.D.) et pour la rénovation urbaine des quartiers sensibles (P.R.U.). Par ailleurs, la Ville a pris l'engagement de financer un certain nombre d'infrastructures ou équipements publics.

A ce titre, le Budget 2015 prévoit :

- **Pour la partie rénovation urbaine, des équipements au sein des quartiers réhabilités avec l'ANRU plusieurs dossiers sont concernés :** le solde d'opérations sur Sénardes/Point du Jour (ANRU 1), le PRU LA Chapelle- Montvilliers (partie Beau Toquat à Troyes), les opérations isolées (Jules Guesde et Planche Clément). Dans le cadre de l'achèvement des opérations ANRU 1 (notamment Point du Jour, Sénardes), est notamment inscrite la fin des travaux de la **MPE du Parc (100 000 €)** ainsi que ceux liés à la **réhabilitation prochaine du groupe scolaire Marcel Pagnol**. Concernant le PRU de la Chapelle Saint Luc, le lancement des premiers travaux de voirie et réseaux divers sur le quartier Beau Toquat en lien avec le Grand Troyes, maître d'ouvrage des espaces publics pour un montant de **200 000 €** (renouvellement de l'éclairage public, réseaux). Pour le secteur Jules Guesde et en lien avec les investissements de Troyes Habitat, l'aménagement d'une aire de jeux à proximité de l'école maternelle des Trévois verra le jour (**70 000 €**). Il est précisé que toutes ces opérations ont été rattachées budgétairement aux différents secteurs gestionnaires de l'affectation du bien. L'opération isolée Planche Clément (2012-2017) entre en phase opérationnelle avec la réhabilitation d'un local communal occupé par le biais d'une convention par les Eclaireurs de France et le déplacement d'un poste électrique (**70 000 €**), un architecte conseil étant désigné pour suivre cette opération prise en charge à 50% avec Troyes Habitat, soit **35 000 €**.

- **Reconduire les dispositifs en faveur de la valorisation du patrimoine bâti dans le Bouchon de Champagne** à travers les subventions « ville seule » pour accompagner les prescriptions architecturales liées aux autorisations d'urbanisme (**100 000 €**), les subventions de l'O.P.A.H. R.U. (**230 000 €** pour le Fonds Commun d'Intervention (F.C.I.) avec une part région de 40%) avec la mise en place en 2015 d'une ligne de crédit autorisation de programme-crédit de paiement. Par ailleurs, la révision du P.S.M.V. (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la D.R.A.C., est toujours en cours d'étude par le cabinet A. Mélinos pour une fin de la procédure prévue début 2016. Enfin dans le cadre du PNRQAD, une avance de 300 000 € du Budget principal correspondant aux acquisitions foncières sera versée pour créer le budget annexe.
- **Accompagner le renouvellement urbain des réseaux** sur le territoire communal à travers le financement obligatoire des travaux de raccordement/renforcement électrique liés aux nouvelles opérations d'urbanisme avec une provision de **50 000 €**.
- **Achever les études préalables pour le lancement de l'écoquartier des Tauxelles.** Le but est de monter un permis d'aménager et de produire un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères à partir du travail mené dans le cadre de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) en 2014. Ces études comprennent également des diagnostics archéologiques et études de sols pour un montant de **60 000 €**.
- **Le Grenelle de l'environnement oblige les collectivités à faire évoluer avant juillet 2016 les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP en Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).** Le montant total est estimé à 90 000 €, avec un budget 2015 de **50 000 €**.

② Action foncière et patrimoine :

Au titre l'Action foncière et du patrimoine, une opération spécifique est inscrite au Budget Primitif 2015 :

- **La fin des travaux** dans 3 dortoirs du **domaine de Servigny** prévue dans le cadre de l'accord conclu avec la société Moët et Chandon (**136 000 €**).

Concernant les programmes autres annuels, outre les cautionnements (**5 000 €**), l'ensemble des dépenses inscrites s'élève pour 2015 à 671 000 € se répartissant comme suit :

- Poursuite du principe d'acquisitions foncières, au gré des accords trouvés, pour l'intégration dans le patrimoine communal de tènements fonciers concernés par les emplacements réservés prévus au P.L.U. d'une part, et de terrains bâtis entrant dans le périmètre de l'éco-quartier d'autre part. Une provision de **300 000 €** est inscrite pour mener à bien les premières transactions.
- Accélération du programme de rénovation des biens du domaine privé de la Collectivité consistant essentiellement cette année en des changement de menuiseries extérieures dans les logements, permettant ainsi de valoriser le patrimoine locatif (et donc à terme les recettes) et de rendre plus attractifs les logements. Ce programme s'élève à un montant total de **186 000 €**. En outre 35 000 € sont fléchés pour la mise en sécurité de certains sites et 5 000 € pour l'équipement des logements en détecteurs de fumée.
- Poursuite d'un programme de démolitions / déconstructions à hauteur de **140 000 €** portant notamment sur la dépendance incendiée de la maison Mahieu au Parc des Moulins et sur la maison bourgeoise située au cœur du parc de Menois, devenue très menaçante depuis quelques années.

Au titre des recettes, un programme de cessions de biens communaux vacants et ne présentant plus d'intérêt pour les besoins de la collectivité fera l'objet de mises en vente publiques pour un montant estimé à 1 350 000 €. On trouve dans ce programme à la fois des bâtiments qui viennent ou qui vont se libérer (5-7 place Audiffred, hôtel d'entreprises des Bas-Trévois), que des biens déjà mis en vente et qui n'ont pas trouvé acquéreur en 2014 (ancien Office du Tourisme Mignard, par exemple).

11 – JEUNESSE

B11 - JEUNESSE

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PREVENTION	543 010	10 000	- 533 010	517 780	5 000	- 512 780
ACCUEILS DE LOISIRS	839 690	570 000	- 269 690	738 900	548 800	- 190 100
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	29 900	162 300	132 400	11 310	167 760	156 450
INFORMATION JEUNESSE	105 800	24 530	- 81 270	77 320		- 77 320
TOTAUX	1 518 400	766 830	- 751 570	1 345 310	721 560	- 623 750
écart 2015 / 2014				- 173 090	- 45 270	127 820
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>427 100</i>		<i>- 427 100</i>	<i>411 000</i>		<i>- 411 000</i>

Le Pôle Famille et Proximité regroupe et organise les services dans les secteurs d'activités suivants : petite enfance, temps périscolaires et extrascolaires, accueil de loisirs, centres sociaux et activités dédiées aux aînés.

Ces missions portées de longue date par la Collectivité touchent le même public. Dans un esprit de rationalisation des démarches effectuées par l'utilisateur et de mutualisation pour la Collectivité, le Bâtiment Audiffred accueillera, d'ici l'été, l'ensemble de ces services entièrement tournés vers l'utilisateur. Cette amélioration du service rendu sera complétée par la mise en place du logiciel Famille, véritable outil de modernisation et d'harmonisation des services.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : **1 345 310 €**

① **Prévention** : **517 780 €**

Engagée au côté du Conseil Général, chef de file de la compétence prévention spécialisée, la Ville soutient les actions d'initiatives associatives sur la base d'un protocole d'accord signé en 2012 conjointement avec les 2 associations fortement impliquées dans le dispositif, l'AASEA et l'AJD.

La rénovation du protocole d'accord relatif à la prévention spécialisée de rue, en recentrant les moyens sur le public de moins de 21ans, constitue un levier d'action. Outre cette prévention de rue, les actions en faveur du développement de la mesure de responsabilisation, de soutien à la parentalité, de prévention des addictions et la mise en place de la procédure de rappel à l'ordre participent globalement à la prévention de la délinquance.

Des actions en matière de prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, le développement des mesures alternatives ou de transaction, seront également mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D.).

Les dépenses correspondent à la participation sur les salaires des éducateurs spécialisés de rue, à la subvention de fonctionnement accordée aux associations de prévention et aux dépenses pour les actions d'accompagnement au déploiement de la S.T.S.P.D.

② Accueils de Loisirs :

738 900 €

Dans une démarche partagée, la Ville participe, aux côtés des parents et de l'école, à la construction du parcours de l'enfant. A ce titre, elle a développé, pour chaque âge, des structures d'accueil éducatif. Les Accueils de loisirs sont des espaces dans lesquels sont proposés des temps d'animation, d'éducation et d'information, à des enfants d'âges et de milieux divers. Ils constituent à la fois une réponse aux besoins d'accueil pour les familles d'actifs et une offre éducative permettant aux enfants de vivre une expérience collective, de se confronter aux règles de vie en société, de découvrir de multiples activités et de développer leur potentiel dans un contexte ludique et dans un cadre sécurisé.

Les accueils de loisirs développent chaque année des projets pédagogiques visant à rendre les enfants et les adolescents acteurs de leurs loisirs. Ces projets proposent des activités ludiques, variées et adaptées à l'âge et au développement des enfants accueillis et prennent appui sur des ressources culturelles, architecturales et naturelles de la cité, afin de contribuer aussi à la valorisation du territoire de vie des enfants.

Depuis la réforme des rythmes scolaires les accueils de loisirs ont adapté leur offre de services du mercredi et prennent le relais de l'école dès l'heure du déjeuner pour les enfants qui ne peuvent pas manger à la maison, et dès 13h30 pour les enfants qui, déjeunant chez eux, souhaitent partager un temps d'activité. En 2014, 562 enfants ont été accueillis les mercredis, dans les différentes structures de loisirs. 859 enfants ont participé aux activités proposées pendant les vacances scolaires.

En 2015, les quartiers, Marots, Vassaules, Point du Jour-Jules Guesde et Sénardes sont dotés d'accueils de loisirs municipaux. Le quartier des Chartreux bénéficie quant à lui d'une offre associative subventionnée par la Ville. Le site de Menois constitue un cadre propice à l'organisation de stages thématiques durant les vacances scolaires.

③ Foyer Jeunes Travailleurs (F.J.T.) :

11 310 €

Situé dans le quartier des Chartreux, cet équipement destiné aux 18-30 ans - seuls, salariés, apprentis, étudiants boursiers, stagiaires de la formation professionnelle ou de la formation en alternance ou encore demandeurs d'emploi en recherche active d'emploi ou de formation - a pour objet de répondre aux situations de mobilité professionnelle.

Il offre un logement temporaire à budget et coût maîtrisé et permet à un jeune de ne pas entrer dans un système de location – type entraînant des délais de contrat plus longs, des frais de caution et/ou d'aménagement, répond en ce sens à un besoin de courte durée.

Outre la vocation d'offrir une solution de logement meublé temporaire, le F.J.T est aussi un espace d'apprentissage de la vie en société et de construction de l'indépendance. C'est la possibilité de bénéficier d'animations collectives ou d'un accompagnement individualisé dans ses démarches. C'est également l'occasion de faire des rencontres et d'échanger avec d'autres jeunes. En 2014, 80 jeunes, majoritairement âgés entre 18 et 25 ans, ont été accueillis, soit un taux d'occupation de 78,24%.

④ Informations Jeunesse :

77 320 €

Le Bureau Information Jeunesse est un espace d'informations, de documentation et de conseils ouvert à tous les jeunes de 9 à 25 ans. La majorité des visiteurs a entre 15 et 25 ans. Lieu d'apprentissage et de découverte de l'autonomie, l'accueil y est personnalisé, sans rendez-vous. Les jeunes y trouvent des informations pratiques telles que :

- Un fond documentaire, constitué de thématiques variées : emploi, formation, vie quotidienne, loisirs...
- Un accompagnement à la réalisation de CV et de lettre de motivation,
- la consultation de petites annonces,
- la mise à disposition d'un espace multimédia en libre accès,
- Un accompagnement à la construction de projets individuels ou collectifs.

C'est également dans ce lieu que les étudiants ont déposé leurs demandes de bourses et ont pu bénéficier d'une aide dans la constitution de leur dossier. 145 étudiants ont été bénéficiaires pour l'année 2014-2015, soit une charge totale pour la ville de 75 400€.

Dans les prochains mois, le Bureau Information Jeunesse se décentralisera pour se transformer en Point Information Jeunesse et rejoindre les Maisons de quartier. Véritable accueil de proximité, chaque site proposera une information accessible et égale à tous les jeunes et au plus près de leurs conditions de vie.

C11 - JEUNESSE

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS	3 500	1 120	- 2 380
Travaux de Modernisation - Programme annuel	3 500	1 120	- 2 380
Matériels et mobilier			
2 - FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	8 000	4 800	- 3 200
Travaux de Modernisation - Programme annuel	3 000	600	- 2 400
Matériels et mobilier	1 000	200	- 800
Cautions locatives et remboursements	4 000	4 000	
TOTAUX GENERAUX	11 500	5 920	- 5 580

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :** **11 500 €**

① **Accueil de Loisirs :** **3 500 €**

Le programme d'investissement pour 2015 comprend des crédits de travaux de maintenance, de modernisation destinés à aménager les locaux des accueils de loisirs des Marots et Baltet.

② **Foyer Jeunes Travailleurs (F.J.T) :** **8 000€**

Le volet annuel d'investissement prévoit pour 2015, les opérations suivantes :

- Achat de matériel et mobilier pour les chambres (frigo, micro-ondes) 1 000 €
- Travaux de sécurisation des espaces intérieurs et extérieurs (éclairages) 2 500 €
- Pose d'une plaque pour identifier la structure 500 €
- Des crédits pour cautions locatives : 4 000 €

**12 – EMPLOI,
COMMERCE,
STATIONNEMENT**

B12 - EMPLOI, COMMERCE, STATIONNEMENT

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ACCUEIL EMPLOI	105 900	7 500	- 98 400	98 000		- 98 000
EMPLOIS INSERTION	424 300	258 120	- 166 180	402 430	236 940	- 165 490
COMMERCE - ARTISANAT	162 550	365 000	202 450	220 000	397 500	177 500
GESTION DES HALLES	291 220	375 000	83 780	258 560	350 000	91 440
FOIRE DE MARS	291 470	180 000	- 111 470	325 290	180 200	- 145 090
Pour mémoire Budgets Annexes						
Stationnement Payant	2 501 410	2 960 300	458 890	2 069 320	3 022 000	412 680
Patrimoine Industriel	19 940	63 640	43 700	15 110	47 760	32 650
Hors opérations d'ordre (détail : cf tableau B14)						
TOTAUX	1 275 440	1 185 620	- 89 820	1 304 280	1 164 640	- 139 640
écart 2015 / 2014				28 840	- 20 980	- 49 820
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>350 700</i>		<i>- 350 700</i>	<i>332 400</i>		<i>- 332 400</i>

A - EMPLOI

Le Budget 2015 du secteur Emploi se caractérise cette année par la mise en place d'un budget de fonctionnement uniquement dédié aux demandes de subvention, puisque la mission « Emploi » a été transférée au Grand Troyes à compter du 1^{er} janvier 2015.

De ce fait, et à titre de transition, la ville de Troyes prend en charge cette année lesdites demandes de subvention.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : **1 304 280 €**

❶ **Accueil Emploi** : **98 000 €**

Les demandes de 2015 émanent des associations suivantes :

- **La Mission Locale**, dédiée aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans pour 95 000 €
- L'association intermédiaire **Boutique Boulot** pour 3 000 €.

❷ **Emplois Insertion** : **402 430 €**

Face à la crise économique et ses répercussions dans le domaine de l'emploi, la Collectivité a décidé de poursuivre la politique qu'elle a engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle.

A ce titre le budget prévisionnel 2015 présente un volume de dépenses de **402 430 €** consacrés :

- A la rémunération, la formation et les déplacements de l'ensemble des personnels recrutés sous **contrat « Emplois Aidés »** : Contrat Emploi d'Avenir (9 postes hors dispositif « Rythmes Scolaires»), Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (6 postes) et Adulte-Relais (2 postes),
- Au financement de la prestation confiée à l'Association Intermédiaire **Boutique Boulot** pour la gestion et du suivi des personnes évoluant sur le chantier d'insertion professionnelle installé aujourd'hui sur le « Site des Moulins » et les « Jardins de Cocagne ».

- A la reconduction du **marché public dans lequel sont inscrites des clauses d'insertion professionnelle** en partenariat avec les Sociétés Troyes Habitat et Mon Logis et relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public des quartiers entrant dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine.

Par ailleurs, la mise en place des rythmes scolaires a entraîné le recrutement de 19 agents sous contrat « emplois aidés », dont les dépenses et recettes sont rattachées au budget du **secteur Enseignement-CME**.

B - COMMERCE

Le centre-ville requalifié constitue le **premier pôle commercial à ciel ouvert** de l'agglomération. Parallèlement, les centres de marque attirent chaque année 4 millions visiteurs qui constituent une manne encore trop timide pour le commerce de centre-ville. L'objectif est donc de mieux faire connaître les atouts et richesses de centre-ville à travers notamment d'une offre commerciale variée. La Ville cherche aujourd'hui à fédérer l'ensemble des acteurs économiques autour d'un **projet de marketing au service du développement commercial : « Ensemble pour faire battre le cœur de ville »**.

La requalification urbaine des espaces publics du Bouchon de Champagne et le soutien apporté à la rénovation des façades ont rendu le cœur de ville historiquement riche, plus attractif et plus agréable. Dès lors, il constitue un important potentiel de développement sous réserve de capter de nouveaux flux et de retrouver une vitalité commerciale de premier ordre.

Un des objectifs retenus est donc de mieux **appréhender la typologie commerciale du territoire** en poursuivant notamment l'état des lieux exhaustifs du tissu commercial, des centralités, des comportements d'achats, de la vacance commerciale et de l'impact du tourisme. Afin d'assurer et de garantir la démarche, la Ville cherche à développer les complémentarités entre le centre-ville et la périphérie. En effet, les magasins d'usine, centre de marques et les zones commerciales périphériques sont complémentaires et doivent être mis en perspective d'un équilibre commercial entre le cœur de ville et les pôles commerciaux de l'agglomération.

Aussi, une **stratégie d'accueil et de communication** doit être mise en place car l'objectif est de pouvoir attirer de nouvelles enseignes et de se doter d'outils de promotion et d'actions de marketing territorial. Cette démarche globale intègre la priorisation des axes marchands du cœur de ville, en tenant compte notamment des facilités d'accès, de stationnement, de lisibilité, des opportunités immobilières...en concertation avec les acteurs locaux.

En complémentarité, et pour **mieux connaître les locaux vacants**, est prévue l'ouverture vers l'extérieur de la Bourse des locaux vacants, développée en lien avec le Grand Troyes et la Chambre de Commerce et d'Industrie. En effet, depuis 2013, une plateforme de saisie partagée entre la Ville, le Grand Troyes et la CCI existe et recense les locaux vacants. L'objectif recherché est de placer le service Commerce de la Ville au centre des échanges et d'aller aussi souvent que possible à la rencontre des porteurs de projets.

En parallèle, il est nécessaire de **soigner l'accueil et l'accompagnement des nouveaux commerçants**. Ainsi, le **guide des commerçants** est un outil pratique d'accompagnement à destination des nouveaux commerçants et de ceux déjà installés pour faciliter leurs démarches, les informer, les conseiller, sur leurs activités commerciales au quotidien ou ponctuellement.

La création d'un « **portail internet dédié aux commerçants** » confirme la professionnalisation de la relation, au-delà de la proximité installée entre les commerçants et la Collectivité.

Plus largement et de manière concrète, la Ville continue à promouvoir le centre-ville et l'attractivité du pôle commercial. De **nombreuses actions et animations** se poursuivent et contribuent à densifier la fréquentation commerciale du cœur de ville. Tout au long de l'année, ces actions sont soutenues par une **signature et des campagnes de communication sur les réseaux grands formats** pour annoncer les événements marquants et relayer **l'offre périodique de gratuité du stationnement**. L'occasion de capter les flux de l'agglomération et d'assurer une communication institutionnelle pérenne en faveur du commerce de ville.

Parallèlement, la Ville est l'interlocuteur privilégié des commerçants du **Marché central des Halles**, en les soutenant collectivement dans le cadre d'actions d'amélioration en faveur de l'accueil de la clientèle, de promotion de leur positionnement commercial. Les Halles demeurent ainsi l'un des rendez-vous quotidiens favoris des Troyens et le lieu incontournable des touristes.

③ Commerce – Artisanat :

220 000 €

Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 est estimé à **220 000 €**.

Il se compose d'une enveloppe de 205 000 € destinée à la **mise en œuvre du programme d'animations commerciales** de l'année 2015 complété par les animations des fêtes de fin d'année.

Des opérations phares réparties tout au long de l'année rythment notamment la période estivale avec des animations de type bouquinistes sur les quais, animations destinées aux familles et enfants, organisation de la seconde édition du marché nocturne. Ces animations renforcent les périodes de fréquentation naturelle (soldes, saison touristique d'été...) en incitant à consommer en Ville, encouragent l'accès du cœur de ville, notamment avec le dispositif de stationnement gratuit dans les parcs en ouvrage (1h offerte les premiers mercredis et vendredis de chaque mois).

Dans un contexte économique difficile, il est nécessaire de proposer une dynamique commerciale orientée autour de l'achat plaisir dans un environnement harmonieux de vie en ville pour valoriser l'atout shopping.

En complément, des animations annuelles traditionnelles et récurrentes sont confirmées, telles que la Foire au Jambon, la Fête de la Gastronomie, la Semaine du Goût...

Enfin, la programmation des festivités de fin d'année, avec le concours de l'Office de Tourisme, s'articule autour de la thématique du calendrier de l'Avent, dans l'objectif de densifier les flux et de proposer des rendez-vous quotidiens aux visiteurs. Cette programmation, à forte valeur ajoutée, permet le développement de la notoriété du cœur de ville requalifié, associée à l'attrait patrimonial et culturel. L'objectif est bien de positionner la Ville comme une destination touristique à cette période de l'année, légèrement moins visitée que pendant la période estivale.

Par ailleurs, une dotation de 3 300 € sera consacrée au **soutien de projets associatifs** spécifiquement dédiés à l'animation de quartiers commerçants et des marchés troyens.

Les recettes, à hauteur de **397 500 €**, correspondent en majeure partie aux redevances d'occupation du domaine public pour 380 000 € et tiennent compte de la revalorisation tarifaire de 5% (occupation à titre commercial du domaine public, droits de terrasses et droits de place des marchés) et la part des redevances et des recettes diverses estimées à hauteur de 3 500 €.

S'ajoute une subvention de 14 000 € au titre du FISAC, programme d'actions lancé en 2012, relative aux animations commerciales réalisées en 2014.

④ Gestion des Halles :

258 560 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement de cette structure de commerces de proximité pour l'année 2015 est estimé à **258 560 €**.

Les postes de dépenses concernent essentiellement l'entretien du site (dont prestations de nettoyage pour 79 000 €) ainsi que la maintenance de l'ouvrage pour un montant valorisé à 178 690 €. Les dépenses liées à l'énergie, l'électricité et au chauffage intègrent une hausse prévisionnelle des fluides de l'équipement, qui s'élèvent à 45 000€. Les charges de personnel sont valorisées à 4 870 € correspondant à l'agent d'entretien permanent du site, sur l'amplitude d'ouverture des Halles.

La Ville soutient financièrement l'« Association d'Animation et de Promotion du Marché des Halles » et ses 33 membres tant sur le fonctionnement général de l'association - à hauteur de 10 000 € - que sur l'organisation d'actions événementielles spécifiques visant à dynamiser la fréquentation du marché par le développement de son attractivité.

Les recettes sont composées des loyers et des charges récupérables évaluées pour l'année 2015 à **350 000 €**.

5 Foire de Mars :

325 290 €

Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 est estimé à **325 290 €**.

Avec plus de 150 années d'existence, la Foire de Mars représente un des rendez-vous festifs et populaires majeurs de l'année et se révèle être la fête foraine de province la plus importante avec ses 173 attractions réparties sur près de 30 000 m². Son organisation lance, au plan national, la saison annuelle pour de nombreux industriels forains. Son attractivité rayonne sur la région et la fréquentation atteint près de 300 000 visiteurs chaque année.

Le champ de foire accueille 173 métiers et attractions répartis en jeux d'adresse, manèges adultes et enfants, confiseries et autres métiers de restauration.

L'édition 2015 est une année particulièrement importante pour préparer et promouvoir la célébration du 50^{ème} anniversaire de la Foire de Mars sur le boulevard Délestraint, qui aura lieu en 2016. Dans cette perspective, une conception multimédia est réalisée en 2015. La mobilisation des services municipaux pour la recherche d'images d'archives retraçant l'histoire de la Foire de Mars à travers les âges, la réalisation de courts métrages destinés à faire découvrir le métier d'industriel forain, permettent de mettre en avant les coulisses de la Foire et de contribuer à marquer cet évènement exceptionnel l'an prochain.

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 325 290 €. Celles-ci concernent les modalités d'accueil des industriels forains et du public sur le site Délestraint ainsi que les frais de mise à disposition des espaces nécessaires à l'implantation des métiers et caravanes (terrains de Saint-Julien-les-Villas, Pompidou). Les dépenses recouvrent également les frais d'énergie, dispositifs de sécurité et services de secours, nettoyage et entretien des espaces, location de toilettes publiques.

Les recettes, correspondantes aux redevances des droits de place, **estimées à 180 200 €** comprennent notamment la récupération des frais d'électricité engagées par la Ville. Après deux années de gel des tarifs, une augmentation contenue des tarifs d'occupation et des forfaits électriques est proposée afin de limiter la charge nette pour la Collectivité.

C – BUDGETS ANNEXES

⑥ Stationnement payant :

2 069 320 €

Le **stationnement payant**, individualisé sous forme de **Budget Annexe** depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la Cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto (la présente délégation, sous la forme d'une régie intéressée d'une durée de 8 ans, porte sur la période de juillet 2013 à juin 2021). Ce Budget équilibré présente un résultat net de - **412 680 €** en fonctionnement et + **412 680 €** en investissement.

Depuis le 1^{er} avril 2015, le parking en enclos Michel Laclos est ouvert au stationnement payant tant pour les abonnés que pour les horaires.

En fonctionnement, les **recettes** prévisionnelles sont de **3 022 000 €**, cette somme étant alimentée par la perception des droits des usagers fréquentant les différents parkings mis à leur disposition. Pour la construction budgétaire 2015, une hypothèse de stabilité des recettes (hors extension du stationnement et intégration du parking Michel Laclos au 1^{er} avril) est prise en compte. Elle se décompose en trois parties : la première, estimée à 1 812 000 €, est constituée des produits des recettes des parcs en ouvrage et en enclos ; la deuxième, d'un montant de 1 190 000 €, est le résultat des stationnements sur voirie issu de la perception des droits de stationnement auprès des usagers du service, enfin la troisième à hauteur de 20 000 € correspond à la partie fixe de la redevance d'occupation du domaine public versée par le délégataire, aux recettes de publicité et de la Halle aux Vélos.

En dépenses, les charges se répartissent comme suit :

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 609 320 €**, constituées comme suit :

Les charges courantes pour **332 320 €** se décomposent de la manière suivante :

- Reversement à la Collectivité de rattachement (6% du montant total des recettes) : 181 320 €
- Charges essentiellement imputables aux agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) 11 000 €
- Taxe foncière sur les parkings en enclos et ouvrage : 97 500 €
- Frais de commission sur les transactions bancaires : 25 000 €
- Contrat de maintenance d'équipements sous garantie : 13 500 €
- Annulation de titres : 4 000 €

Les Charges de personnel représentent **330 860 €** (rémunération des A.S.V.P.)

La rémunération du délégataire, pour **1 734 500 €** est quant à elle constituée :

- d'une partie fixe de 924 500 € (intégrant les clauses de l'avenant n°1 et l'intégration du parking Michel Laclos)
- et d'une partie variable (25% des recettes de stationnement) : 810 000 €

Les intérêts des emprunts sont estimés à **211 640 €**

L'excédent de fonctionnement de **412 680 €** contribue au financement de la section d'investissement.

⑦ Patrimoine industriel :

15 110 €

L'Hôtel d'entreprises, dont les activités sont regroupées au sein d'un budget annexe, apporte depuis plusieurs années un soutien aux jeunes créateurs d'entreprises troyens. Avec le développement du parc du Grand Troyes, la fermeture de cet équipement est programmée très prochainement. Le budget affiché en dépenses à hauteur de **15 110 €** est destiné à la couverture des charges courantes, des taxes foncières ou encore au remboursement des intérêts d'emprunts. **47 760 €** de recettes sont attendues des derniers occupants du site, à travers les loyers et les remboursements de charge acquittés, en baisse de 15 880 €.

C12 - EMPLOI, COMMERCE, STATIONNEMENT

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - QUARTIER GARE	48 000		- 48 000
Etudes d'accompagnement de l'aménagement du quartier gare	48 000		- 48 000
2 - HALLES HOTEL DE VILLE	12 000	19 920	7 920
Halles de l'Hôtel de Ville - Travaux de modernisation	10 000	17 920	7 920
Cautions et remboursements	2 000	2 000	
<i><u>Pour mémoire</u></i>	197 200	65 320	- 123 130
<i>Halles - mise en sécurité : suite SSI, remplacement et asservissement de portes coupe-feu, création d'un Poste Central de Sécurité (AP/CP)</i>	197 200	65 320	- 131 880
3 - MARCHES EXTERIEURS	3 000	11 750	8 750
Marchés extérieurs - Travaux de modernisation		8 750	8 750
Cautions et remboursements	3 000	3 000	
4 - FOIRES	10 000		- 10 000
Mise en conformité électrique des Foires	10 000		- 10 000
<i><u>Pour mémoire</u></i>	210 000	53 260	- 68 310
<i>Aménagement du site des Moulins (parc) : poursuite aménagement du parc, jardins potagers et autres, reconstruction mur d'enceinte, travaux nagère ...</i>	80 000	11 690	- 68 310
<i>Aménagement du site des Moulins (bâti) : réhabilitation Maison des Maraichers (second œuvre)</i>	130 000	41 570	- 88 430
TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	73 000	31 670	- 41 330
<u>POUR MEMOIRE :</u>			
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT	521 480	108 800	- 412 680
BUDGET ANNEXE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL	35 150	2 500	- 32 650
TOTAUX GENERAUX BUDGETS PRINCIPAL/ANNEXE	629 630	142 970	- 486 660

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

73 000 €

❶ Quartier Gare :

48 000 €

Dans la continuité de l'étude de programmation réalisée pour le compte de l'ensemble des partenaires concernés par le pôle Gare et dont le Grand Troyes a pris la maîtrise d'ouvrage, la Ville de Troyes a engagé une réflexion sur la connexion de celui-ci avec les quartiers environnants.

Une enveloppe globale en investissement de **48 000 €** correspondant au financement des études préalables à la définition du programme de travaux.

❷ Halles de l'Hôtel de Ville :

12 000 €

La Collectivité poursuit son plan de modernisation progressif du bâtiment dans son ensemble. Ainsi, après des travaux d'éclairage et de mise en lumière du bâtiment, de peinture au niveau -1 réservé aux commerçants et la mise en conformité des installations électriques et des installations de ventilation du niveau -1, la Ville maintient pour l'année 2015, les opérations ponctuelles de modernisation du site pour **10 000 €** et de mise en conformité du **Système de Sécurité Incendie** pour laquelle un budget de 197 200 € est prévu. Par ailleurs, le local de l'actuel TPA (Troyes Parc Auto) à la mezzanine des Halles va faire l'objet d'un véritable réaménagement afin d'installer le **Poste Central de Sécurité**. La Ville souhaite à travers ces actions offrir un cadre plus attrayant pour les chalands et répondre aux besoins en matière de sécurité pour les occupants.

Enfin, **2 000 €** sont inscrits en dépenses et en recettes au titre des cautions liées à la gestion locative (cases des halles)

❸ Marchés extérieurs

La Ville accueille et organise plusieurs marchés de plein-air : le marché de centre-ville, le marché des Chartreux, le marché de terroir Jules Guesde et le marché nature des Marots.

A ce titre, et dans la continuité des travaux de mise aux normes électriques réalisés en 2014 sur l'espace public du marché des Halles, la Ville poursuit ses efforts d'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de sécurité des commerçants non sédentaires. Concernant les cautions liées à la gestion locative (badges des bornes), **3 000 €** sont inscrits en dépenses et en recettes.

④ Foire de Mars : **10 000 €**

Dans la continuité des modalités d'accueil des industriels forains et pour garantir la fiabilité des installations sur le champ de foire, les opérations de mise en conformité électriques sont programmées en dépenses à hauteur de **10 000 €**.

⑤ Stationnement payant : **521 480 €**

Le montant total des **dépenses** d'investissement s'élève à **521 480 €** et comprend le remboursement annuel du capital de la dette (332 150 €), les cautions (8 000 € équilibrés en dépenses et en recettes), les dépenses d'investissement sur les travaux de modernisation des parkings (181 330 €), l'investissement sur voirie au titre du stationnement intelligent (20 000 €) ainsi que les équipements de sécurité pour les ASVP (gilets pare-balles + portatifs géolocalisés pour 11 750 €).

Le montant total des **recettes** d'investissement s'élève à **108 800 €** et correspond notamment à :

- La Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement (P.N.R.A.S.) : 92 770 € (il s'agit de la dernière année de perception de cette taxe qui a été intégrée à la Taxe d'Aménagement)
- Des travaux de renouvellement dans les enclos et ouvrages (ventilation de sécurité des halles, groupe électrogène du parking de l'Hôtel de Ville, climatisation 14 juillet, caméras, matériel de péage 14 Juillet P1, Hall de Caisse Halles.

⑥ Patrimoine industriel : **35 150 €**

Les crédits inscrits correspondent en dépenses au capital de la dette remboursé au Budget principal (32 650 €), ainsi qu'aux cautions équilibrées en dépenses et en recettes (2 500 €).

**13 – FINANCES,
AUDIT ET COMMANDE PUBLIQUE,
SECURITE URBAINE**

**B13 - FINANCES, AUDIT ET COMMANDE PUBLIQUE, SECURITE URBAINE, SERVICES
GENERAUX**

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FINANCES	578 725	1 387 050	808 325	719 240	1 228 090	508 850
AFFAIRES JURIDIQUES	230 020	50 000	- 180 020	308 320	75 000	- 233 320
CENTRE DE RESSOURCES D'INFORMATION	57 510	1 300	- 56 210	67 820	1 200	- 66 620
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 782 540	125 000	- 1 657 540	1 598 980	30 390	- 1 568 590
SYSTEMES D'INFORMATION - ARCHIVES	522 220	1 200	- 521 020	501 460	1 000	- 500 460
ADMINISTRATION GENERALE	1 348 930		- 1 348 930	1 378 020		- 1 378 020
LOGISTIQUE	478 460	3 000	- 475 460	449 440	11 500	- 437 940
FETES ET CEREMONIES	8 660	74 320	65 660	4 670	75 500	70 830
COMMUNICATION - PROTOCOLE	361 450		- 361 450	314 380		- 314 380
POLICE MUNICIPALE	232 030	3 000	- 229 030	190 050	7 000	- 183 050
SOUS-TOTAUX	5 600 545	1 644 870	- 3 955 675	5 532 380	1 429 680	- 4 102 700
REMUNERATIONS PERSONNEL PERMANENT	41 290 000	83 470	- 41 206 530	42 325 000	115 350	- 42 209 650
PRODUITS GLOBALISES (impôts et dotations)		67 048 880	67 048 880		66 055 600	66 055 600
TOTAUX	46 890 545	68 777 220	21 886 675	47 857 380	67 600 630	19 743 250
écart 2015 / 2014				966 835	- 1 176 590	- 2 143 425
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>736 300</i>		<i>- 736 300</i>	<i>724 900</i>		<i>- 724 900</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

47 857 380 €

Certains services ont une activité qui n'est rattachée à aucun secteur en particulier. Ces services dits « généraux » participent à l'activité de l'ensemble de la Collectivité compte-tenu de leur nature transversale. Ainsi, les tableaux **B13 et C13** affichent les crédits alloués à ces services fonctionnels.

Concernant tout d'abord les **dépenses de fonctionnement (tableau B13)**, les besoins des services généraux (hors personnel permanent de tous les secteurs) sont affichés en baisse à **5 532 380 €** contre 5 600 545 € en 2014. Les recettes de fonctionnement (hors impôts et dotations), diminuent également étant ramenées de 1 644 870 € en 2014 à **1 429 680 €** en 2015.

① Finances :

719 240 €

Le budget de **719 240 €** correspond essentiellement au financement de frais généraux des services (cotisations, frais de recouvrement, pertes sur créances irrécouvrables...) ainsi qu'aux dépenses liées à certaines conventions de services partagés passées avec le Grand Troyes. Figurent également les crédits fléchés sur la contribution au syndicat intercommunal du village de Lamoura pour 112 000 €. Les recettes attendues, à hauteur de **1 228 090 €**, comprennent la part transversale du Contrat Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. pour 321 000 € ainsi que les remboursements du Grand Troyes relatifs aux conventions de service partagé, estimés à 700 000 €, suite aux régularisations intervenues en 2014 à l'issue d'une première année d'exécution.

② Affaires juridiques :

308 320 €

Ce budget est doté pour l'essentiel de dépenses afférentes aux différents contrats d'assurance (195 940 €), aux frais d'annonce et d'insertion liés aux mesures de publicité et de mise en concurrence en matière de commande publique (41 480 €) et aux honoraires (68 880 €). Ces dépenses enregistrent une hausse relative liée notamment au marché pluri annuel en matière d'assurance, à la prise en charge de l'assurance du bâtiment Audiffred et à une prise en compte du réalisé 2014.

Le budget affiché en recettes est estimé à **75 000 €** et correspond à des remboursements des assureurs et des tiers dans le cadre des réclamations pré-contentieuses liées aux dommages occasionnés au domaine public communal ou au personnel municipal.

③ Centre de Ressources et d'Information (Documentation) : **67 820 €**

Ce poste est composé de dépenses en matière de documentation technique et notamment d'abonnements. Il tient compte de l'optimisation de la documentation au sein de la Collectivité (fin d'abonnement et réduction d'acquisition d'ouvrages) et du transfert de dépenses au Grand Troyes, pour les titres relatifs aux compétences de ce dernier. Une modification des missions du Centre de Ressources et d'Information conduit à favoriser l'analyse interne des ressources publiques, en complément des abonnements conservés. Ce poste intègre enfin le groupement de commande passé avec le Grand Troyes pour la gestion de la presse, l'établissement remboursant à la Collectivité 50% du coût global.

④ Ressources humaines et élus : **1 598 980 €**

Cette ligne regroupe les dépenses de fonctionnement autres que celles portant sur la rémunération du personnel permanent (frais de formation, prestations d'action sociale, cotisation F.I.P.H.F.P., annonces, médecine du travail...) ainsi que les indemnités et les frais de formation de l'ensemble des élus composant le Conseil Municipal.

⑤ Systèmes d'information et archives : **501 460 €**

Deux postes importants composent ce budget : les frais de télécommunication et la maintenance de matériels et logiciels. Ces deux lignes sont en baisse due notamment à l'optimisation des moyens de communication, à la mise en place d'un nouveau marché (téléphones fixes, mobiles et accès internet) depuis le deuxième trimestre 2014 et au développement interne de logiciels permettant à la Collectivité un désengagement vis-à-vis des éditeurs.

⑥ Administration générale :

1 378 020 €

De nouvelles prestations dans les équipements existants ou dans de nouveaux équipements (prise en charge de l'entretien des locaux du bâtiment Audiffred) sont la conséquence d'une hausse limitée des dépenses en matière de nettoyage de locaux, en dehors de l'évolution naturelle par la révision contractuelle des prix du marché. L'essentiel est confié à des entreprises spécialisées sur marchés publics.

⑦ Logistique :

449 440 €

En baisse par rapport à 2014, ces dépenses sont dédiées à l'entretien et à la réparation des véhicules ainsi qu'aux achats de carburants. Cette diminution est liée à la baisse du prix des carburants.

⑧ Fêtes et Cérémonies :

4 670 €

Ce service gère les demandes de locaux et de matériels d'organismes publics/privés et de particuliers. 4 670 € sont inscrits en dépenses (hors personnel permanent et fluides notamment). 75 500 € sont inscrits au titre des recettes qui correspondent aux locations des différentes salles et matériels.

⑨ Communication – Protocole :

314 380 €

Cette ligne affiche une baisse relative par rapport à 2014 liée la rationalisation générale des dépenses de fonctionnement. Elle intègre essentiellement les frais de représentation et de commémoration, ainsi que ceux liés aux diverses publications (Press' Troyes...).

⑩ Police municipale :

190 050 €

Le budget de fonctionnement de la Police Municipale intègre plusieurs volets opérationnels, déployés pour certains 24 heures/24, pour répondre aux préoccupations des concitoyens en terme de présence, d'écoute et de relations de terrain, à l'échelle du territoire communal.

Il traduit aussi, et dans les faits, la réalité d'un partenariat permanent et de complémentarité avec les acteurs locaux de prévention et de sécurité, au sein notamment du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, comme d'une collaboration et d'une coordination avec la Police Nationale, en termes de modalités d'intervention et de partage des moyens et des outils, telle la vidéo protection.

Le budget s'inscrit dans la continuité des missions de la Police Municipale en matière de prévention et de surveillance du bon ordre en particulier. Au sein de ce budget global de **190 050 €**, 115 000 € sont consacrés au personnel vacataire chargé de la surveillance des sorties d'écoles, 51 310 € à la maintenance des 40 caméras de vidéo-protection et 10 000 € au renouvellement des uniformes des agents ou à l'acquisition desdits uniformes pour les nouveaux recrutés.

Une recette estimée à **7 000 €** est attendue dans le cadre du remboursement par les propriétaires de véhicules mis en fourrière et n'ayant pas récupéré leur véhicule avant son élimination.

① Rémunération du personnel permanent : 42 325 000 €

La masse salariale affiche pour l'année 2015 une évolution de **2,51%** par rapport à l'exercice budgétaire précédent, dont **0.94 %** au titre de dépenses obligatoires répondant à des dispositions réglementaires :

- Les réformes statutaires et catégorielles annoncées en 2015 : effet conjugué du taux revalorisé et de la hausse des bénéficiaires de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), revalorisation indiciaire des agents de la catégorie C au 1^{er} janvier 2015, ...
- La hausse annuelle des cotisations retraites pour les fonctionnaires et contractuels, à laquelle s'ajoute la prise en compte de la revalorisation du S.M.I.C
- L'organisation des élections départementales et régionales, scrutins à 2 tours, en mars et décembre 2015.

La différence entre l'augmentation globale des dépenses en matière de personnel et l'effet des mesures statutaires, soit **1.57 %**, s'explique principalement par l'effet du « Glissement Vieillesse Technicité – G.V.T. » qui correspond au déroulement normal de la carrière des agents (avancements d'échelons et de grades...) généralement estimé à 1%, mais également la prise en compte des variations liées à :

- La reprise au 1^{er} janvier 2015 de 2 agents relevant du Centre Municipal d'Action Sociale (C.M.A.S) qui exercent leurs missions pour le compte de la Ville de Troyes, incidence budgétaire qui viendra en déduction de la contribution de cet établissement rattaché ;
- La révision de la participation à la complémentaire santé (mutuelle) pour les agents de la Ville en passant de 15 à 20 euros nets au 1^{er} mai 2015 ;
- L'effet de report correspond à la prise en compte sur une année complète des évolutions intervenues dans le courant de l'année précédente.

A périmètre constant (hors transfert et reprise des personnels, dispositions réglementaires), l'évolution des charges de personnel est limitée à +1,19 % par rapport au Budget 2014, dont 1% pour le seul « GVT ». Cette hausse des dépenses en matière de personnel en 2015 reste modérée notamment par les effets conjugués d'une gestion rigoureuse des effectifs (remplacement non systématique des agents absents, resserrement de l'encadrement...), le partage des ressources humaines dans le cadre de la mutualisation des services actuelle et future avec le C.M.A.S et le Grand Troyes.

12 Produits globalisés :

66 055 600 €

Les produits globalisés comprennent notamment les produits fiscaux et les dotations de l'Etat, soit :

- Le produit des contributions directes (compte 731) : 28 861 000 €
- Les dotations de compensation et de solidarité versées par le Grand Troyes (comptes 732) : 10 373 600 €
- La dotation globale de fonctionnement y compris la D.S.U. (comptes 741) : 21 524 000 €
- Les diverses dotations et attributions de compensation versées par l'Etat ou le Département (c. 746, 748) : 2 083 000 €
- La taxe sur l'électricité (compte 7351) : 1 150 000 €
- Les impôts sur les spectacles (compte 7363) : 136 000 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (compte 7381) : 1 200 000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure (compte 7368) : 150 000 €

C13 - FINANCES, AUDIT ET COMMANDE PUBLIQUE, SECURITE URBAINE, SERVICES GENERAUX *Montants exprimés en Euros*

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - PROGRAMMES ANNUELS	409 800		- 409 800
Informatique - matériels	196 000		- 196 000
Informatique - logiciels	183 800		- 183 800
Informatique - réseaux - travaux	30 000		- 30 000
2 - MATERIELS ET MOBILIER	206 820		- 206 820
Equipement des services	14 220		- 14 220
Protocole - matériels	6 000		- 6 000
Fêtes et cérémonies - mobilier et matériel	186 600		- 186 600
3 - MOYENS GENERAUX	201 380	7 000	- 194 380
Matériel de transport	157 000	7 000	- 150 000
Grosses réparations et moyens techniques	39 000		- 39 000
Reprographie - matériel et logiciel	5 380		- 5 380
4 - POLICE MUNICIPALE	132 770	58 500	- 74 270
Matériel et moyens techniques	15 770	1 330	- 14 440
Vidéoprotection - Tranche 5 phase 2 (9 caméras)	92 000	57 170	- 34 830
Vidéoprotection - Renouvellement de caméras digitales en numérique	25 000		- 25 000
5 - CREDITS GLOBALISES	416 690	20 000	- 396 690
Etudes	110 000	20 000	- 90 000
Travaux	306 690		- 306 690
6 - DIVERS	56 120		- 56 120
Dégrèvement de taxe d'Urbanisme	56 120		- 56 120
7 - RECETTES GLOBALISEES		12 650 000	12 650 000
Fonds de compensation de la TVA		1 800 000	1 800 000
Versement sur amendes de police		1 100 000	1 100 000
Taxe d'aménagement		400 000	400 000
Cessions d'immobilisations		1 350 000	1 350 000
Programme d'emprunts		8 000 000	8 000 000
TOTAUX GENERAUX	1 423 580	12 735 500	11 311 920

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

1 423 580 €

❶ **Systemes d'information :**

409 800 €

La section d'investissement détaillée au tableau C13 reprend, en premier lieu, les dépenses de matériels (**196 000 €**). Il s'agit du programme annuel pour le renouvellement des postes de travail, des serveurs et des équipements téléphoniques. Une migration significative vers la téléphonie IP sera engagée en 2015.

En second lieu, deux opérations importantes seront menées cette année pour permettre l'évolution du logiciel Urbanisme et le renouvellement du logiciel Enfance-Famille pour un montant de **183 800 €**.

Enfin, **30 000 €** sont prévus en matière de réseaux et travaux afin de poursuivre le déploiement du réseau fibre optique.

❷ **Matériels et mobilier :**

206 820 €

Les lignes présentées concernent l'acquisition de moyens matériels et mobiliers nécessaires, soit à l'équipement des services généraux de la Collectivité, soit à l'achat de drapeaux, écussons et petit matériel de cuisine par le Protocole. Une ligne présente également les crédits destinés à l'acquisition d'une scène mobile qui viendra remplacer l'ensemble des anciennes scènes couvertes et permettra, aux différents services de la ville organisateurs d'animations et d'évènements, d'utiliser un matériel moderne, pratique et nécessitant peu de moyens humains et matériels pour ses montages et démontages. Enfin, l'achat de matériels professionnels de projection est également prévu tant pour les besoins des espaces de diffusion (Argence) que pour les événementiels sur le domaine public.

③ Moyens généraux :

201 380 €

Il s'agit, pour une première partie, de 196 000 € (**157 000 € + 39 000 €**) avec **7 000 €** de recettes attendues sur la vente de matériels réformés. Ces crédits sont destinés, d'une part, au renouvellement de véhicules (ex.: véhicule pour la Police municipale, Châssis cabine avec benne, fourgonnettes), avec toujours une attention particulière dans la proportion de choix de véhicules à énergie « propre », notamment les véhicules électriques, et, d'autre part, aux grosses réparations du parc automobile.

Dans une seconde partie (**5 380 €**), les crédits proposés concernent le renouvellement d'une plastifieuse à chaud et le développement du logiciel utilisé par le service Reprographie.

④ Police municipale :

132 770 €

Concernant le budget d'investissement de la Police Municipale, une première ligne est destinée à l'acquisition de matériel et moyens techniques, pour une dépense prévue de **15 770 €**, et, une recette estimée à **1 330 €** (participation de l'Etat au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D)).

Les crédits permettront notamment l'achat de plusieurs gilets pare-balles (3 200€) destinés au renouvellement de matériels obsolètes et la dotation de 10 radios numériques géolocalisées complétant le parc existant (5 000 €). Ces achats visent à renforcer la sécurité des agents en intervention et à favoriser une meilleure efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions de sécurisation aux abords des écoles et pour répondre aux sollicitations des usagers, il est prévu de remplacer l'actuel appareil de contrôle de vitesse (6 000€). De même, l'acquisition de 2 éthylotests électroniques (1500 €) contribuera à mener à bien les missions de la Police Municipale pour faire respecter le code de la route et prévenir les accidents.

Le second point porte sur la poursuite du déploiement du système de vidéo-protection, progressivement mis en place depuis 2006, sur les espaces de la commune ouverts au public. Après ceux inscrits en 2013 et 2014, les crédits 2015, affichés à **92 000 €**, sont destinés à l'installation de neuf caméras supplémentaires.

Les financements attendus (**57 170 €**), pour l'ensemble des caméras à installer, sont ceux de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (A.C.S.E.) au titre du F.I.P.D.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'un centre de supervision unique en cours d'étude par le Grand Troyes, une dernière ligne (**25 000 €**) est consacrée au renouvellement d'une partie des caméras digitales par des caméras numériques. Il s'agit par ailleurs d'assurer le meilleur report possible d'images, notamment vers le Commissariat de Police Nationale, dans le cadre de la convention de coordination sur les polices entre la Ville et l'État.

⑤ **Crédits globalisés :**

416 690 €

Des crédits d'études globalisés, d'un montant de **110 000 €**, serviront à alimenter les différents secteurs de la Collectivité ayant exprimé des besoins éventuels d'études pour la définition ou la précision de futures opérations d'investissement. Ils seront ainsi progressivement engagés sur l'exercice 2015, au fur et à mesure des besoins réels exprimés et de l'avancée des contextes opérationnel et budgétaire de chacun des secteurs de la Collectivité. Une dotation de 306 690 € est par ailleurs prévue pour des opérations de maintenance diverses éventuelles rendues nécessaires en cours d'année.

⑥ Recettes globalisées :

12 650 000 €

Les ressources d'investissement rattachées aux services généraux contribuent à l'équilibre général du budget et s'élèvent à **12 650 000 €**, comprenant notamment :

- le fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) assis sur les dépenses d'investissement de 2014 : **1 800 000 €**
- le versement effectué par l'Etat au titre des amendes de police : **1 100 000 €**
- la taxe d'aménagement (ex. taxe locale d'équipement) : **400 000 €**
- le programme prévisionnel de cessions immobilières : **1 350 000 €**
- et enfin, le programme d'emprunt globalisé : **8 000 000 €**

Ainsi, se présentent les prévisions budgétaires afférentes aux besoins des services généraux pour l'exercice 2015.

14 – DETAIL DES BUDGETS ANNEXES

B14 - BUDGETS ANNEXES (hors mouvements d'ordre)

Montants exprimés en Euros

FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
STATIONNEMENT PAYANT	2 501 410	2 960 300	458 890	2 609 320	3 022 000	412 680
<u>dont</u> : charges courantes	314 050			332 320		
charges de personnel	321 860			330 860		
rémunération du délégataire	1 637 500			1 734 500		
intérêts des emprunts	228 000			211 640		
recettes droits de stationnement		2 960 300			3 022 000	
écart 2015 / 2014				107 910	61 700	- 46 210
PATRIMOINE INDUSTRIEL	19 940	63 640	43 700	15 110	47 760	32 650
<u>dont</u> : charges courantes	3 800			1 700		
taxes foncières	13 000			12 630		
intérêts des emprunts	3 140			780		
loyers et remboursements de charges		55 000			43 000	
Autres recettes		8 640			4 760	
écart 2015 / 2014				- 4 830	- 15 880	- 11 050
OPERATION RESTAURATION IMMOBILIERE				740 000	440 000	- 300 000
<u>dont</u> : Acquisitions				633 000		
Travaux				107 000		
Subvention ANRU					215 000	
Subvention du Budget Principal					225 000	
écart 2015 / 2014				740 000	440 000	- 300 000

C14 - BUDGETS ANNEXES (hors mouvements d'ordre)

Montants exprimés en Euros

INVESTISSEMENT	POUR MEMOIRE BUDGET 2014			PROJET BUDGET 2015		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
STATIONNEMENT PAYANT	516 890	58 000	- 458 890	521 480	108 800	- 412 680
<u>dont</u> : Travaux et matériels	184 620			181 320		
Remboursement de la dette en capital	324 270			332 160		
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000		8 000	8 000	
PNRAS		50 000			92 770	
FCTVA					8 030	
écart 2015 / 2014				4 590	50 800	46 210
PATRIMOINE INDUSTRIEL	45 700	2 000	- 43 700	35 150	2 500	- 32 650
<u>dont</u> :						
Remboursement de la dette en capital	43 700			32 650		
Dépôts et cautionnements	2 000	2 000		2 500	2 500	
écart 2015 / 2014				- 10 550	500	11 050
OPERATION RESTAURATION IMMOBILIERE					300 000	300 000
<u>dont</u> :						
Avance du Budget Principal					300 000	
écart 2015 / 2014					300 000	300 000

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

D1 - BUDGET PRINCIPAL - MOUVEMENTS REELS

RECAPITULATION PAR COMMISSION

Montants exprimés en Euros

COMMISSIONS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE, ANIMATION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE, MÉMOIRE ET COMMÉMORATIONS	2 141 970	426 770	3 616 500	1 100 730
AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS	226 050	23 060	2 648 580	4 126 200
CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE	691 700	106 040	4 201 860	367 760
LABELS, RELATIONS INTERNATIONALES	5 000		84 850	59 000
VOIRIE, CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE	4 623 510	1 622 870	1 707 390	297 000
ENSEIGNEMENT, CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	1 914 140	396 610	3 369 550	1 894 000
CONSEILS DE QUARTIERS, PROXIMITE, RELATIONS AVEC LES HABITANTS	333 850	193 900	124 260	368 330
SPORTS ET LOISIRS, PLANIFICATION ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI, NTIC	2 250 200	267 000	1 846 620	975 800
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, DEPLACEMENTS URBAINS	1 895 000	276 500		
URBANISME, SECTEUR SAUVEGARDE ET RENOVATION URBAINE	1 685 000	188 660	1 333 890	1 338 400
JEUNESSE	11 500	5 920	1 345 310	721 560
EMPLOI, COMMERCE, STATIONNEMENT	73 000	31 670	1 304 280	1 164 640
SERVICES GENERAUX	1 423 580	12 735 500	47 857 380	67 600 630
A - TOTAUX COMMISSIONS	17 274 500	16 274 500	69 440 470	80 014 050
B - CHARGE DE LA DETTE	8 117 120	149 130	1 631 010	25 420
C - TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	25 391 620	16 423 630	71 071 480	80 039 470
D - RAPPEL INVESTISSEMENT			25 391 620	16 423 630
E - EQUILIBRE GENERAL			96 463 100	96 463 100
	<i>(Mouvements réels)</i>			

CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT	RAPPEL BP 2014		PROJET 2015	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	71 850 650	80 679 350	71 071 480	80 039 470
soit.....		8 828 700		8 967 990
déduction du remboursement net de la dette	8 018 000	189 300	8 117 120	149 130
soit.....	7 828 700		7 967 990	
soit AUTOFINANCEMENT NET		1 000 000		1 000 000

TABLEAU D1 – BUDGET PRINCIPAL – MOUVEMENTS REELS – Récapitulation par commission

Le **tableau D1**, à partir de l'ensemble des données chiffrées présentées précédemment, retrace les conditions de formation de l'équilibre du Budget Principal. Il décrit ainsi tous les mouvements réels affectant les deux sections de fonctionnement et d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

	2015			2014			Ecart 2015/2014		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	25 391 620	71 071 480	96 463 100	27 632 130	71 850 650	99 482 780	- 2 240 510	- 779 170	- 3 019 680
Recettes	16 423 630	80 039 470	96 463 100	18 803 430	80 679 350	99 482 780	- 2 379 800	- 639 880	- 3 019 680
Résultat	- 8 967 990	8 967 990	-	- 8 828 700	8 828 700	-	- 139 290	139 290	-

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de fonctionnement attendu à fin 2015 est estimé à **8 967 990 €**, quasi stable par rapport au Budget Primitif 2014 (+ 139 290 €).

Poursuivant les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années pour contenir ses charges de fonctionnement courant et optimiser ses produits, la Ville parvient à travers le Budget pour 2015 à maintenir l'objectif d'**autofinancement net** maintenu à hauteur de **1 000 000 €**, déduction faite du remboursement net de la dette (7 967 990 €).

D2 - BUDGET PRINCIPAL - AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES

Montants exprimés en Euros

NATURE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 - AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
Emprunts assortis option de tirage				
2 - ENTRE SECTIONS	750 000	9 717 990	9 717 990	750 000
Charges à répartir	650 000	400 000	400 000	650 000
Travaux en régie	100 000			100 000
Amortissement de biens renouvelables		2 685 500	2 685 500	
Virement à la section d'investissement		6 632 490	6 632 490	
TOTAUX GENERAUX	750 000	9 717 990	9 717 990	750 000

TABLEAU D2 – BUDGET PRINCIPAL – AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES

Aux mouvements réels qui viennent d'être examinés s'ajoutent diverses opérations d'ordre ou purement comptables retracées dans le **tableau D2**.

Il s'agit des mouvements rattachés aux opérations d'ordre entre sections (fonctionnement/investissement) pour un montant total de **9 717 990 €** comprenant :

- les charges à répartir ;
- les travaux effectués en régie sur des interventions d'investissement ;
- les dotations aux amortissements ;
- ainsi que le virement à la section d'investissement permettant d'assurer l'équilibre entre les deux sections pour un montant de **6 632 490 €**.

En définitive, ces mouvements comptables s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de **10 467 990 €**.

D3 - EQUILIBRE GENERAL

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
A - BUDGET PRINCIPAL						
1 - CHARGE DE LA DETTE	8 117 120	1 631 010	9 748 130	149 130	25 420	174 550
2 - MOUVEMENTS REELS	17 274 500	69 440 470	86 714 970	16 274 500	80 014 050	96 288 550
SOUS TOTAUX	25 391 620	71 071 480	96 463 100	16 423 630	80 039 470	96 463 100
3 - OPERATIONS D'ORDRE	750 000	9 717 990	10 467 990	9 717 990	750 000	10 467 990
TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	26 141 620	80 789 470	106 931 090	26 141 620	80 789 470	106 931 090
B - BUDGETS ANNEXES (hors virement)						
1 - PATRIMOINE INDUSTRIEL	35 150	15 110	50 260	2 500	47 760	50 260
2 - STATIONNEMENT PAYANT	521 480	2 609 320	3 130 800	108 800	3 022 000	3 130 800
3 - OPERATION RESTAURATION IMMOBILIERE		740 000	740 000	300 000	440 000	740 000
TOTAUX TOUS BUDGETS	26 698 250	84 153 900	110 852 150	26 552 920	84 299 230	110 852 150

TABLEAU D3 – ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

Le **tableau D3** récapitule, à l'issue de l'examen du projet de Budget pour 2015 et des différents tableaux analysés précédemment, l'équilibre général du Budget, Budgets Annexes inclus :

➤ **Pour le Budget Principal**, cet équilibre se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Charge de la dette	9 748 130 €	174 550 €
Section d'investissement	17 274 500 €	16 274 500 €
Section de fonctionnement	69 440 470 €	80 014 050 €
Totaux mouvements réels	96 463 100 €	96 463 100 €
Opérations d'ordre et comptables	10 467 990 €	10 467 990 €
TOTAUX GENERAUX	106 931 090 €	106 931 090 €

➤ **Pour leur part, les Budgets Annexes** sont arrêtés à :

PATRIMOINE INDUSTRIEL	50 260 €	50 260 €
STATIONNEMENT	3 130 800 €	3 130 800 €
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	740 000 €	740 000 €

En conclusion, le total consolidé tous budgets confondus s'élève à **110 852 150 €**.

Ainsi se présente le Budget Primitif pour l'exercice 2015 sur lequel il appartient au Conseil Municipal de se prononcer à travers diverses décisions soumises maintenant à votre approbation.